

**Evaluation du fonds de lettres modernes
du S.C.D. de l'université du Havre et
proposition de méthode d'élaboration d'un
plan sectoriel de développement des
collections**

Caroline TOURETTE

Sous la direction de Catherine Lancha, tuteur pédagogique

Conseiller
professionnel
Tarin Marie-Joëlle
Responsable du département des périodiques
Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

Correspondant
d'établissement
Wadlow Valérie
Conservateur chef de section
S.C.D. du Havre

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	4
1. L'UNIVERSITE DU HAVRE	4
1.1. <i>Bref historique</i>	4
1.2. <i>Les enseignements dispensés</i>	4
1.3. <i>Le public étudiant</i>	5
2. LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (S.C.D.)	6
2.1. <i>Les missions du S.C.D.</i>	6
2.2. <i>Organisation générale du S.C.D.</i>	7
2.3. <i>Organisation de la section sciences humaines et sociales</i>	8
3. APERÇU DES AUTRES RESSOURCES DOCUMENTAIRES A LA DISPOSITION DES ETUDIANTS.....	9
3.1. <i>La bibliothèque municipale du Havre</i>	9
3.2. <i>Le centre de documentation de la Chambre de commerce et d'industrie</i>	10
3.3. <i>Le pôle universitaire normand</i>	10
UNE PRIORITE : DEVELOPPER LE FONDS DE LETTRES MODERNES	11
1. DESCRIPTION DU FONDS	11
1.1. <i>Historique</i>	11
1.2. <i>Les sujets représentés</i>	11
2. FORMALISATION DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE : INTERET DE LA DEMARCHE.....	12
2.1. <i>Les différents types de formalisation</i>	12
2.2. <i>L'exemple de la bibliothèque du musée de l'Homme</i>	14
2.3. <i>Pourquoi formaliser la politique de développement des collections ?</i>	15
ANALYSE DU FONDS DES LETTRES MODERNES	18
1. ELEMENTS BUDGETAIRES	18
1.1. <i>Les subventions du ministère de l'Education nationale</i>	18

1.2. <i>Les ressources propres du S.C.D.</i>	19
1.3. <i>Le soutien du C.N.L. (centre national du livre)</i>	19
2. ANALYSE QUANTITATIVE	20
2.1. <i>Nombre de volumes</i>	20
2.2. <i>Autres données statistiques</i>	23
2.2.1 <i>Données concernant les collections</i>	23
2.2.2 <i>Données concernant l’usage des documents</i>	25
3. ANALYSE QUALITATIVE DU FONDS.....	26
3.1. <i>La méthode Conspectus</i>	26
3.2. <i>Résultats de l’évaluation</i>	28
ELABORATION D’UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DES	
COLLECTIONS : PROPOSITION DE METHODE.....	32
1. DEFINITION ET FORMALISATION DES OBJECTIFS.....	32
1.1. <i>Deux types d’acquisitions</i>	32
1.2. <i>Les grands principes</i>	33
1.3. <i>La formalisation des objectifs</i>	38
2. COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS	40
2.1. <i>Les moyens</i>	40
2.2. <i>Les outils</i>	41
2.3. <i>Le calendrier</i>	43
3. L’EVALUATION	44
3.1. <i>Nécessité d’évaluer</i>	44
3.2. <i>Les modalités des évaluations</i>	44
CONCLUSION.....	47
BIBLIOGRAPHIE	48
TABLE DES ANNEXES	52

Introduction

La formation initiale de bibliothécaire d'Etat comporte, entre autres, la rédaction d'un projet professionnel personnel, en lien direct avec l'affectation du bibliothécaire stagiaire (la section sciences humaines et sociales du S.C.D. du Havre en l'occurrence). Notre projet porte sur l'élaboration d'un plan de développement des collections de la filière lettres modernes. Il s'agit plus précisément de proposer une méthode pour l'élaboration et la réalisation de ce plan.

La filière lettres modernes a été choisie pour plusieurs raisons. C'est tout d'abord, en termes de gestion des collections, l'un des domaines qui est de notre responsabilité. Ensuite, cette filière d'enseignement est récente à l'université du Havre (quatre ans), et nécessite donc la *constitution* d'un fonds, et non pas simplement une gestion courante. Cette constitution a jusqu'ici été retardée par la forte mobilité des responsables de ce domaine, qui ne sont guère restés plus d'un an à ce poste. Elle devient maintenant urgente et constitue l'une des priorités de la section. La jeunesse du fonds facilite quelque peu la réflexion sur la méthodologie à envisager pour développer les collections, ainsi que la mise en œuvre future de ce développement. En effet, le « passif » est moins lourd que pour une filière plus ancienne à laquelle correspondent des collections plus importantes en termes de volumes. Ce projet vise donc à mettre de l'ordre dans le fonds et à rationaliser son développement. Sa mise en œuvre pourrait également constituer un premier pas vers un partage des acquisitions entre bibliothèques locales (de la ville ou du département).

Nous allons d'abord évoquer le contexte dans lequel se situe ce projet ; puis, après une analyse du fonds à développer, nous proposerons une méthodologie pour élaborer le plan de développement des collections.

Description de l'environnement

La connaissance de l'environnement est un préalable indispensable à toute réflexion sur la politique documentaire de la bibliothèque. Dans le cas présent, le premier cadre à prendre en compte est l'université.

1. L'université du Havre

1.1. Bref historique

Le Havre accueille depuis 1967 des enseignements universitaires qui dépendaient dans un premier temps de l'université de Rouen. Fut créé en 1967 un I.U.T. (institut universitaire de technologie) composé de trois départements dans le quartier de Caucriauville (dans la ville haute), suivi en 1970 d'une UER (unité d'enseignement et de recherche) de sciences et techniques, puis du département des affaires internationales (droit et commerce essentiellement, avec une forte dimension internationale) en 1972. La croissance des effectifs a permis la transformation de ces « annexes » en une université de plein exercice en 1984. Cette université était alors (et est toujours) caractérisée par sa petite taille (environ 1500 étudiants en 1984, 7500 aujourd'hui) et la professionnalisation d'une grande partie de ses filières, dont beaucoup sont tournées vers les milieux économiques et l'international (situation portuaire de la ville oblige).

1.2. Les enseignements dispensés

Actuellement, cinq composantes constituent l'université : l'I.U.T., la faculté des sciences et techniques (appelée prochainement à devenir une U.F.R.), la faculté des affaires internationales, l'institut supérieur d'études logistiques (ISEL) et l'U.F.R. (unité de formation et de recherche) lettres et sciences humaines. L'université comprend également douze laboratoires de recherche dont le CIRTAI (centre interdisciplinaire de recherche en transport et affaires internationales), reconnu par le C.N.R.S. (centre national de la recherche scientifique), et l'ILCO (institut de langues et civilisations orientales).

Les deux composantes qui nous intéressent en priorité sont la faculté des affaires internationales et l'U.F.R. lettres et sciences humaines, car ce sont elles que dessert la section sciences humaines et sociales du S.C.D. La faculté des affaires internationales comprend des départements de droit, économie et gestion, anglais (niveau doctorat), ainsi qu'un I.U.P. (institut universitaire professionnel) et une M.S.T. (maîtrise de sciences et techniques) de commerce, et des D.E.A. (diplôme d'études approfondies) cohabilités dans le cadre du pôle universitaire normand (réunissant les universités de Caen, Rouen et Le Havre). Cette faculté se caractérise par un grand nombre d'enseignements de langues étrangères (douze au total), dont beaucoup de langues dites rares (japonais, coréen, indonésien, russe, arabe...). Cependant, seul l'anglais constitue une filière aboutissant à des diplômes nationaux.

L'accent mis sur la logistique et le commerce international résulte de la situation économique de la ville : Le Havre est un important port industriel et commercial.

L'U.F.R. lettres et sciences humaines date de 1998. Les enseignements en sciences humaines et sociales comprennent l'histoire (jusqu'au doctorat, avec un D.E.A. en partenariat avec Caen), la géographie (doctorat), la sociologie (maîtrise à partir de 2002), l'aménagement (D.E.S.S. et D.E.A.) et les lettres modernes. Pour cette dernière filière, le niveau maîtrise a été ouvert à la rentrée 2001. Pour l'instant, il n'existe pas d'enseignement préparant aux CAPES et agrégation lettres modernes.

1.3. Le public étudiant

Le nombre d'étudiants inscrits pour l'année universitaire 2001-2002 était de 7331. Ils étaient répartis ainsi : 1354 en sciences et techniques, 2602 aux affaires internationales, 908 en lettres et sciences humaines, 2045 à l'I.U.T. et 160 à l'ISEL, plus 262 étudiants en formation continue. Il n'existe pas de données sociologiques sur les étudiants du Havre : aucune enquête n'a été menée à ce sujet jusqu'à présent. Nous pouvons seulement relever que la compensation boursière du ministère en 2001 pour le S.C.D. était de 255 000 francs, alors que les droits de scolarité se montaient à 727 600 francs ; ce qui laisserait supposer qu'environ un quart des étudiants sont boursiers – ce qui est énorme. Cependant, ce chiffre n'a pas étonné pas les responsables du CEVU et de la mission « insertion professionnelle » lorsque nous le leur avons communiqué. Nous sommes donc en

présence d'une population peu aisée. Des contacts avec quelques professeurs nous ont également appris qu'une part relativement importante des étudiants de première année vient de lycées professionnels – or ces étudiants-là n'ont quasiment aucune culture de bibliothèque. Pour finir, on peut ajouter que l'université du Havre est une université de proximité, sauf pour quelques enseignements très spécifiques (ISEL, M.S.T...).

2. Le service commun de documentation (S.C.D.)

2.1. Les missions du S.C.D.

Créé par l'université le 10 octobre 1986, le S.C.D. a des missions précisées par le décret du 4 juillet 1985 modifié par le décret du 27 mars 1991 :

- la mise en œuvre de la politique documentaire de l'université, la coordination des moyens et l'évaluation des services offerts aux usagers ;
- l'acquisition, la gestion et la communication des documents appartenant ou mis à disposition de l'université ;
- la participation à la recherche sur ces documents, à la production et à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- la contribution par l'action documentaire à toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- la coopération avec les bibliothèques poursuivant les mêmes objectifs ;
- la formation des utilisateurs aux techniques d'accès à l'information scientifique et technique.

Pour ce qui est de la documentation, le S.C.D. doit donc fournir aux étudiants et enseignants les documents et l'information nécessaires à la bonne marche de leurs études / enseignements ou recherches.

A sa création, le S.C.D. du Havre n'a pu obtenir de dotation de constitution des collections ni de bâtiment propre. Il a donc ouvert (avec une seule personne) dans un local prêté par la faculté des affaires internationales, avec comme fonds les collections récupérées de l'ancien département des affaires internationales et les ouvrages que possédait la faculté des sciences et techniques. Ce handicap de départ

n'est toujours pas comblé. En effet, les collections de base sont à peine constituées pour les enseignements existants que de nouvelles filières sont créées. Il est donc difficile, dans ces conditions, d'atteindre l'objectif global du S.C.D. qui est de « lier étroitement la politique documentaire des universités à leurs politiques d'enseignement et de recherche » (circulaire du 31 octobre 1985). Quant aux locaux, la situation s'améliorera sous peu grâce au projet de construction d'un site central à côté de l'université. Le jury a choisi le projet (de l'architecte Dottelonde, qui a créé la bibliothèque universitaire de Montpellier) mi-2001, et le déménagement dans le nouveau bâtiment devrait s'effectuer pour la rentrée 2005. En attendant l'aboutissement de ce projet, le S.C.D. garde son organisation actuelle.

2.2. Organisation générale du S.C.D.

Les décrets cités plus haut précisent que les activités du S.C.D. sont organisées en sections documentaires. Chacune d'entre elles est chargée d'assurer les missions du S.C.D. pour les domaines qui la concernent.

Au Havre, le S.C.D. est divisé en trois sections réparties sur quatre sites. La section I.U.T./ISEL est composée de deux bibliothèques. La première, intégrée au S.C.D. en 1989, est située dans les bâtiments de l'I.U.T. dans le quartier de Caucriauville. La seconde a été prise en charge par le S.C.D. et rattachée à la section I.U.T. en 1999. Située dans les locaux de l'ISEL (quai Frissard dans la ville basse), elle accueille les étudiants des trois départements d'I.U.T. du site ainsi que les élèves de l'ISEL.

La section sciences et techniques fut créée en 1992. Ses locaux sont situés dans le bâtiment de la faculté des sciences et techniques.

La section sciences humaines et sociales est située dans les bâtiments de la faculté des affaires internationales (qui accueillent aussi l'U.F.R. lettres et sciences humaines), à quelques mètres de la faculté des sciences et techniques. C'est la plus ancienne section, qui a déjà connu trois agrandissements. Elle dessert les étudiants et enseignants de la faculté des affaires internationales et de l'U.F.R.

Ces deux dernières sections, saturées au niveau des places pour le public et les rayonnages, seront regroupées dans le site central en projet. Quelques données

statistiques concernant les trois sections sont résumées dans le tableau suivant (chiffres de l'année 2000) :

Section	Surface (m²)	Etudiants inscrits	Nombre d'entrées	Nombre de volumes	Nombre de titres de périodiques
I.U.T. Caucriauville	500	1 258	88 085	13 966	120
I.U.T. Frissard	500	352	10 190	4 284	79
Sciences et techniques	1 000	1 546	139 137	24 270	120
Sciences humaines et sociales	1 200	3 077	332 566	39 719	945
Total	3 200	6 233	569 978	82 239	1 264

2.3. Organisation de la section sciences humaines et sociales

La section sciences humaines et sociales est la plus importante du S.C.D. puisqu'elle est au service de près de la moitié des étudiants de l'université. Les quelque 3500 étudiants (année universitaire 2001-2002) concernés (et donc public potentiel) se répartissent entre onze filières, ce qui induit une forte dispersion disciplinaire et des étudiants, et des enseignants.

La section est aussi celle qui offre la plus grande amplitude d'ouverture avec celle des sciences et techniques (de 8h30 à 19h du lundi au jeudi et de 8h30 à 18h le vendredi), et un bureau d'aide à la recherche ouvert six heures par jour. La plupart des collections sont en libre accès : 90 % des monographies (et 100 % pour les filières récentes comme la sociologie ou les lettres modernes), et l'année en cours pour les périodiques. Le reste est stocké dans un petit magasin qui est complètement saturé malgré des désherbages réguliers. Quatorze personnes en tout sont affectées à la section : sept magasiniers spécialisés, un magasinier en chef, une assistante de bibliothèque, trois bibliothécaires adjoints spécialisés, une bibliothécaire et un conservateur chef de section.

L'organisation des acquisitions dans la section est simple. Quatre secteurs ont été définis : droit, sciences politiques et relations internationales ; histoire géographie

et sciences religieuses ; sciences économiques et sociales ; lettres, langues et arts. Un bibliothécaire (au sens générique du terme) est à la tête de chaque secteur : il sélectionne, acquiert, catalogue et indexe les monographies de son ressort. Chacun gère également la liste des cotes validées correspondant à ses domaines. La classification utilisée est celle de la Bibliothèque du Congrès (LCC), mais simplifiée : ne sont créées que les cotes susceptibles d'être pourvues et enrichies. Chaque responsable crée ou élimine ses cotes selon l'évolution de ses collections. Les périodiques sont sous la responsabilité de l'un des bibliothécaires, qui acquiert bien sûr les titres en collaboration avec les responsables de secteur. Les acquéreurs n'utilisent pas le module acquisition du S.I.G.B. *Horizon*. Chacun crée son tableau de commandes sur *Excel* ou, pour les acquisitions rétrospectives, sur *Electre*. Le tout est coordonné par le conservateur chef de section, qui s'occupe également de la documentation électronique. La section procède à environ 4500 acquisitions de monographies par an. Elle propose actuellement environ 45 000 monographies, 700 abonnements et une trentaine de cédéroms ou bases de données en ligne.

3. Aperçu des autres ressources documentaires à la disposition des étudiants

3.1. La bibliothèque municipale du Havre

La bibliothèque de la ville du Havre comporte neuf sites. La « centrale », la bibliothèque Armand Salacrou, est située au centre ville, à 15 minutes à pied de l'université. Cette bibliothèque est classée en raison de son fonds patrimonial. Elle a également pour mission d'acheter toute documentation concernant la Normandie, afin de constituer un fonds local. Malgré cette situation, Le Havre est l'une des villes françaises de plus de 100 000 habitants qui consacrent le moins d'argent par habitant aux acquisitions.

Un partenariat existe entre la bibliothèque municipale et la section sciences humaines et sociales du S.C.D. pour l'histoire : le S.C.D. n'acquiert pas en histoire locale, puisque c'est la mission de la ville. En ce qui concerne la littérature française, une rapide prospection dans les rayons et le catalogue nous a permis d'y constater la présence des auteurs majeurs et de l'encyclopédie de Diderot et

d'Alembert, mais guère plus. Cette bibliothèque peut être utile pour les étudiants du premier cycle de lettres modernes ; mais au-delà, elle ne peut leur être d'un grand secours.

3.2. Le centre de documentation de la Chambre de commerce et d'industrie

Ce centre n'est pas accessible au tout venant. Il n'est théoriquement pas autorisé aux étudiants. Cependant, une convention a été conclue avec le S.C.D. : les étudiants qui n'ont pas trouvé de documentation à la bibliothèque universitaire peuvent consulter la documentation de la Chambre de commerce. Ils doivent pour cela obtenir un « laissez-passer » au bureau d'aide à la recherche. Cette procédure garantit que le S.C.D. ne dispose pas de l'information, et permet de filtrer l'accès au centre de documentation.

3.3. Le pôle universitaire normand

Les étudiants inscrits à l'un des S.C.D. du Havre, de Rouen ou de Caen, peuvent gratuitement s'inscrire aux deux autres. Cela pourrait permettre un partage des acquisitions entre les trois universités. Mais d'une part ces universités n'ont pas les mêmes priorités ni la même taille (celle de Caen est bien plus importante), et d'autre part on ne peut raisonnablement demander à un étudiant boursier ou tout simplement peu aisé d'aller jusqu'à Rouen ou Caen pour consulter la documentation dont il a besoin. On pourrait imaginer résoudre ce problème par le prêt entre bibliothèques (PEB), mais ce n'est pas possible actuellement : le S.C.D. de Caen n'autorise que la consultation sur place de ses documents obtenus par le PEB. Cette bibliothèque ne fait donc absolument pas partie des partenaires privilégiés du Havre pour le PEB. Un partenariat avec Rouen semblerait plus facile à envisager.

Après avoir passé en revue l'environnement dans lequel nous allons travailler, nous pouvons nous concentrer sur le fonds qui nous intéresse plus spécialement.

Une priorité : développer le fonds de lettres modernes

1. Description du fonds

1.1. Historique

La filière « lettres modernes » fut créée en 1998. Le DEUG fut d'abord mis en place (120 étudiants en 1999-2000), puis la licence en 2000, et la maîtrise en 2001. Au niveau documentaire, ce domaine fait partie du secteur « lettres et arts », qui comprend également l'anglais (filière à part entière jusqu'au doctorat), les autres langues enseignées à la faculté des affaires internationales et l'U.F.R. lettres et sciences humaines, les arts et la philosophie (disciplines connexes acquises parce qu'apportant un complément à l'enseignement des autres disciplines). En 2001, le nombre d'étudiants inscrits était de 120 : 48 en première année de DEUG, 31 en deuxième année, 20 en licence et 21 en maîtrise. Ces proportions par niveau sont assez atypiques.

Le secteur a souffert d'un turn-over du personnel depuis sa création : trois personnes en ont déjà été responsables en quatre ans. Cette situation déjà peu favorable à l'accroissement d'un fonds constitué, l'est encore moins pour en créer un, ce qui était le cas pour la filière lettres modernes.

En effet, le S.C.D. ne disposait d'aucun fonds en linguistique ni en littérature françaises. En 1997, des ouvrages généraux et de base ont été acquis en prévision de l'ouverture de la filière. La constitution du fonds n'a réellement débuté qu'en 1998. En 1999 et 2000, les responsables du secteur ont acquis entre 1200 et 1500 ouvrages par an, en s'appuyant sur les programmes afin d'adapter au mieux les collections aux besoins.

1.2. Les sujets représentés

L'enseignement des lettres modernes s'appuie sur deux thèmes principaux : la linguistique et la littérature françaises. Des travaux dirigés sont dispensés en

philosophie, histoire de l'art, documentation et langues bien sûr (anglais, espagnol et allemand). C'est sur la linguistique et la littérature que portera la constitution des collections.

La linguistique peut être générale ou appliquée. Elle comprend également la sémiotique, la grammaire, la phonologie, la terminologie, la lexicologie, la dialectologie et l'histoire de la langue. La littérature comporte la critique, la stylistique, l'histoire de la littérature, et les œuvres et critiques d'auteurs du Moyen-Age au 20^e siècle. Les cotes validées de ces différents sujets (P, PC, PQ) sont détaillées dans l'annexe 1.

Connaître globalement les sujets d'enseignement ne suffit pas à constituer un fonds, car la demande documentaire est bien plus complexe. C'est ici qu'intervient la réflexion sur la politique documentaire du secteur, que nous avons été chargée de mener.

2. Formalisation de la politique documentaire : intérêt de la démarche

Toute bibliothèque a une politique documentaire, plus ou moins explicite, et le plus souvent assez implicite. Les S.C.D. ont des missions définies par décrets, mais chaque bibliothèque étant unique, cela ne suffit pas à constituer une politique documentaire. Formaliser cette dernière permet non seulement de la clarifier, mais aussi de différencier chaque bibliothèque.

2.1. Les différents types de formalisation

Formaliser la politique de développement des collections est une démarche qui existe depuis longtemps en Amérique du Nord. Elle commence à s'étendre en France depuis les années 1990 (voir à ce sujet le site *Poldoc* cité dans la bibliographie). La formalisation permet (et même oblige) de réfléchir aux finalités de la bibliothèque, aux réponses qu'elle va apporter aux publics qu'elle cible.

Trois documents principaux sont à la disposition du bibliothécaire.

Le premier d'entre eux est la *charte des collections*. C'est un document officiel, d'ordre politique, qui donne les lignes directrices concernant l'orientation et le développement des collections, définissant ainsi plus ou moins la place de la

bibliothèque dans la collectivité. Il décrit les objectifs généraux pour tous les secteurs de la bibliothèque.

Le *plan de développement des collections* applique la charte pour un thème (ou un domaine) et une période donnés. Il peut être annuel ou pluriannuel (deux ou trois ans en général). Contrairement à la charte, c'est un document interne à l'établissement (même s'il peut être diffusé sur un site comme *Poldoc* ou dans la presse professionnelle). C'est l'instrument de travail du responsable des acquisitions, qui informe des règles, orientations souhaitées, contraintes, supports et sujets privilégiés ou interdits. Les objectifs sont ici quantifiés et formalisés à l'aide de paramètres documentaires. Le plan donne les procédures pour le développement, la gestion et l'évaluation des collections. Il peut être rédigé support par support, afin de maîtriser la méthodologie avant une approche globale. Il peut également produire un autre document qui en est la traduction budgétaire : le programme annuel d'acquisitions.

Le *protocole de sélection* précise annuellement le plan de développement des collections pour chaque sujet. C'est l'instrument de travail quotidien du sélectionneur. Il donne les règles de sélection et d'élimination, énumère précisément les outils de sélection, donne les modalités de vérification et de contrôle de la justesse des critères de sélection. Les objectifs, dans ce document, sont explicités.

La limite entre les trois formules est parfois floue, ne serait-ce qu'en raison de l'organisation des bibliothèques : le plus souvent, l'acquéreur et le sélectionneur ne font qu'un. Sur le site *Poldoc*, on a parfois du mal à distinguer le plan de développement des collections du protocole de sélection ou de la charte.

C'est sur l'élaboration d'un plan de développement des collections que portera notre réflexion. C'est en effet le document le plus approprié à la situation, à savoir développer (pour ne pas dire constituer) les collections d'un thème précis, les lettres modernes, sur une période relativement courte.

Dans le cadre de la formation initiale, un stage à la bibliothèque du musée de l'Homme nous a permis de constater concrètement l'intérêt de formaliser les orientations documentaires d'un établissement.

2.2. L'exemple de la bibliothèque du musée de l'Homme

La bibliothèque du musée de l'Homme a rédigé un plan de développement des collections en 2000 (publié dans le *Bulletin de l'ABF* numéro 189, 4^e trimestre 2000). Cette bibliothèque a des collections particulières et des missions bien définies que rappelle le plan de développement des collections. Elle est en effet CADIST (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) dans les domaines de l'ethnologie et de la préhistoire (du continent américain à l'Asie en passant par l'Afrique), et pôle associé de la Bibliothèque nationale de France pour la préhistoire des pays nordiques et de l'Est européen, l'ethnologie de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Est européen. Elle reçoit également le troisième exemplaire d'éditeur au titre du dépôt légal pour l'ethnologie et la préhistoire. Sur ses fonds propres, elle développe ses collections d'anthropologie biologique, de préhistoire, d'ethnologie, ainsi que de quelques disciplines auxiliaires (muséographie, archéologie, linguistique...). Sa mission principale, outre celles résultant de ses statuts de CADIST et de pôle associé, est de desservir les étudiants intéressés par ses domaines d'excellence, et les chercheurs de différents laboratoires d'ethnologie et de préhistoire (le Muséum d'histoire naturelle en particulier, mais aussi l'Ecole des hautes études en sciences sociales...).

L'organisation des acquisitions a des points communs avec celle de la section sciences humaines et sociales du S.C.D. du Havre. Les conservateurs – acquéreurs sont responsables chacun d'un secteur (Amérique et Moyen-Orient ; Afrique subsaharienne ; Europe de l'est et pays slaves...). Ils sélectionnent, acquièrent et traitent les documents relevant de leurs domaines. Ce personnel est caractérisé par une forte mobilité : en effet, en juin 2002 (période de notre stage), trois des cinq conservateurs interrogés étaient des contractuels, et trois étaient en poste depuis un an ou moins. Ces nouveaux venus ont particulièrement apprécié de disposer du plan de développement des collections. Avoir par écrit la politique de l'établissement, son organisation matérielle et intellectuelle (classification de la bibliothèque du Congrès), les axes forts, les thèmes à acquérir, les niveaux d'acquisition recherchés... leur a fait gagner beaucoup de temps. Ainsi, le fait de disposer des outils de sélection utilisés par leurs prédécesseurs leur a évité de

refaire le travail de recherche primaire, ce qui leur a permis d'en chercher d'autres, occupation bien plus productive. La phase d'adaptation et de prise de connaissance de leur nouvel environnement a été réduite à l'essentiel. Le plan de développement des collections a donc constitué un outil essentiel à la continuité de la politique documentaire de la bibliothèque. Ce document leur sert également à vérifier l'adéquation entre leur pratique et les objectifs théoriques, et leur permet de rectifier le tir le cas échéant.

Le public, qui y a accès, peut comprendre la politique suivie par l'établissement et ainsi savoir immédiatement s'il a des chances ou non de satisfaire ses besoins documentaires ou ses demandes d'acquisition.

Les avantages du plan de développement des collections pour la bibliothèque du musée de l'Homme en sont aussi pour le S.C.D. du Havre, où les personnels sont relativement mobiles, et pas seulement dans le secteur lettres. Mais on peut formaliser sa politique d'acquisition pour d'autres raisons.

2.3. Pourquoi formaliser la politique de développement des collections ?

Nous nous limitons donc au développement des collections, bien que la politique documentaire générale du S.C.D. ne soit pas formalisée – ce qui n'empêche pas qu'elle soit très claire pour les bibliothécaires. Mais commencer la formalisation par un secteur des collections relève d'une démarche pragmatique qui permet de réduire les conséquences d'éventuels tâtonnements et erreurs d'appréciation. De plus, la filière lettres modernes étant toute récente, l'évaluation de l'existant est plus rapide et le « passif » moins lourd que pour la filière anglais par exemple.

Comme nous l'avons vu, le S.C.D. doit développer des ressources documentaires au service de l'université. Cela passe d'abord par l'acte fondamental de l'acquisition. Or l'acquisition comporte trois aspects : elle doit répondre aux attentes du public, offrir un contenu de qualité et trouver sa place dans les collections déjà existantes. La formalisation de la politique rend plus facile la mise en cohérence de ces trois aspects. Le document de référence qu'elle crée permet de confronter l'adéquation entre les ressources et les besoins des publics, de vérifier la pertinence des choix d'acquisition, grâce à des objectifs bien définis.

La démarche aide à définir une cohérence de la collection, à la développer de manière raisonnée, ce qui est de plus en plus difficile face à la complexité

croissante du monde éditorial (avec la diversification des supports notamment). En outre, on assiste depuis plusieurs années à une explosion de l'offre éditoriale, et parallèlement à une durée de vie plus courte des documents. Certes, la rationalisation des acquisitions est relative, car elle dépend en premier lieu du marché de l'édition : on n'acquiert que ce qui est publié et disponible. Ainsi, le bicentenaire de la naissance d'un grand auteur induit une prolifération d'ouvrages sur cet auteur. Le bibliothécaire a alors plus de choix, mais cela n'implique pas forcément que ce qui est publié correspond à la ligne directrice de son établissement. Un document rédigé lui rappellera cette dernière. Si la collection reflète tout de même l'effet de mode, celui-ci est atténué par l'application de la politique documentaire. Chaque document acquis est ainsi replacé dans le contexte de l'établissement et des collections. La politique formalisée est un élément de transparence des activités concernant la collection, à la fois pour les publics, les tutelles et partenaires, mais aussi pour le personnel de l'établissement, ce qui est un facteur supplémentaire de cohérence des collections.

Au niveau de l'établissement, comme l'a montré l'exemple de la bibliothèque du musée de l'Homme, la formalisation constitue la mémoire du service et accélère la transmission aux nouveaux arrivants. La démarche participe également d'une professionnalisation accrue des bibliothécaires. Elle évite les éventuels reproches d'empirisme qu'ils peuvent recevoir. Ainsi, un document écrit, officiel, peut les aider à maîtriser la part des différents supports dans leurs collections, sans donner l'impression de se laisser déborder.

Le bibliothécaire, agent responsable au service d'une collectivité, est de plus en plus amené à prouver sa légitimité professionnelle, et à rendre des comptes. Il doit donc démontrer qu'il a bien mis des moyens en œuvre pour accomplir sa mission : la rédaction des procédures fait partie de cette démonstration. Elle est aussi un moyen de rationaliser et d'objectiver le plus possible les décisions d'acquisition, même si elle n'évite pas totalement la subjectivité de chaque acquéreur – mais cette subjectivité se met alors au service des collections. Cela permet d'utiliser plus efficacement les crédits disponibles – et rarement suffisants. La formalisation du développement des collections, outre qu'elle facilite la tâche de plus en plus demandée qui consiste à rendre compte des dépenses (en montrant pourquoi on a

fait ces dépenses), constitue également un outil d'aide à la préparation des budgets et aux demandes de subventions.

Bref, une bibliothèque a tout intérêt à formaliser sa politique documentaire. Par pragmatisme, nous commencerons par un plan sectoriel de développement des collections. Et avant de songer à la méthode à employer pour un tel projet, il nous faut analyser l'existant.

Analyse du fonds des lettres modernes

L'évaluation des collections en place constitue la première étape dans la mise en place d'une politique documentaire : il faut connaître ce que l'on possède avant d'acquérir. Et en premier lieu intervient le « nerf de la guerre », les crédits dont nous disposerons pour développer le fonds des lettres modernes. Ils sont de plusieurs types.

1. Eléments budgétaires

1.1. Les subventions du ministère de l'Éducation nationale

Elles sont de deux sortes. La première est la dotation globale de fonctionnement, constituée de crédits attribués selon des critères communs à toutes les universités françaises (effectifs étudiants par cycle, effectifs d'enseignants par grade...). En 2001, cette dotation se montait à 1,029 millions de francs pour le S.C.D.

Le second type de subventions vient du contrat d'établissement, couramment appelé contrat quadriennal. Les crédits sont attribués après négociation avec le ministère et en fonction des projets et besoins spécifiques de chaque université. Le contrat actuel, bien que signé fin 2001, couvre les années 2000 à 2003. Pour 2002 et 2003, ce contrat prévoit une subvention de respectivement 2,25 et 2,2 millions de francs pour le S.C.D., soit 70 % de ce qui avait été demandé. Le chiffrage des projets documentaires prévoyait notamment 100 000 francs en 2002 et en 2003 pour les acquisitions rétrospectives des filières récentes de la section sciences humaines et sociales, et la même somme pour la constitution d'un fonds pour le second cycle de lettres modernes. Ces crédits sont donc réduits à 70 000 francs, même si le chiffrage reste un exercice théorique dont l'application est soumise aux aléas de la réalité quotidienne.

Concrètement, en 2001, la section sciences humaines et sociales disposait de 1 046 960 francs, théoriquement affectés exclusivement à la documentation. C'est la chef

de section qui répartit ensuite le budget entre les différents secteurs. Cette somme globale peut servir de repère pour 2002 et 2003. Ce n'est pas le cas du montant dépensé pour l'acquisition de monographies en lettres : 37 266,62 francs pour les ouvrages étrangers et 35 934,38 francs pour les français, soit un total de 73 201 francs. Cette somme, bien trop faible, est la conséquence des mouvements de personnels subis par le secteur. Pour 2003, elle devra être bien plus importante, d'autant que la filière lettres modernes sera encore prioritaire dans la section en 2003 et 2004.

1.2. Les ressources propres du S.C.D.

Elles ont deux origines. Viennent en premier lieu les droits de scolarité des étudiants et les droits d'inscription des « lecteurs autorisés ». Ces droits étaient de 146 francs par personne en 2001, ce qui faisait un total de 727 608 francs. Pour l'année 2002-2003, ils se montent à 23 euros (soit 150 francs) par personne. A cette somme s'ajoute le produit de divers services (photocopies et PEB principalement) : 40 000 francs en 2001.

1.3. Le soutien du C.N.L. (centre national du livre)

Le S.C.D. a fait plusieurs demandes de subventions auprès du C.N.L. pour constituer un fonds de lettres modernes. Dès 1997, le C.N.L. a versé une subvention de 60 000 francs pour l'acquisition d'ouvrages généraux, théoriques et méthodologiques. En 1999, une nouvelle subvention de 35 000 francs fut versée. Le S.C.D. a fait une nouvelle demande pour développer les collections en 2000. Cette fois-ci, le C.N.L. a attribué une subvention pluriannuelle. Pour 2001, 2002 et 2003, 91 000 francs par an (13 873 euros) sont versés pour « la littérature française ». Cette subvention est destinée à financer les acquisitions rétrospectives en monographies et l'antiquariat des périodiques auxquels la section est abonnée. L'université participe également à cet effort pour un montant de 45 600 francs (soit 6 952 euros, pris sur les subventions du contrat quadriennal) par an, ce qui fait un total annuel de 136 600 francs (20 825 euros). La filière est ainsi la plus richement dotée par le C.N.L. pour ces trois années : à titre de comparaison, l'histoire reçoit 59 000 francs (8 994 euros) par an et la sociologie 52 000 francs (soit 7 927 euros).

Une fois ces éléments budgétaires précisés, il reste à analyser les collections existantes avant de pouvoir déterminer des objectifs de développement de collection. Cette évaluation comporte deux aspects : le premier est quantitatif, le second qualitatif.

2. Analyse quantitative

Nous envisageons le développement des collections sous l'angle du contenu intellectuel des documents, et ensuite par domaine de ce contenu. Nous nous intéresserons surtout aux monographies, d'une part parce qu'elles constituent l'essentiel des collections en lettres modernes, et d'autre part parce que les autres types de documents et supports ne sont pas sous notre responsabilité directe. Nous ne ferons qu'évoquer les périodiques et les ressources électroniques. Notre analyse portera donc essentiellement sur les monographies réparties en segments de collection selon leur contenu intellectuel. Ces segments correspondent aux indices de la LCC (Library of Congress classification) utilisée dans la section sciences humaines et sociales. L'indice général qui concerne la littérature est P : linguistique et littérature. Nous allons affiner la segmentation pour obtenir une vision plus significative du fond, mais pas toujours de manière uniforme : les indices correspondant à la littérature française seront plus détaillés que ceux de la littérature en général – ce sont aussi ceux qui sont les plus fournis.

La première analyse que nous pouvons faire se rapporte au nombre de volumes possédés par la bibliothèque en avril 2002.

2.1. Nombre de volumes

En avril 2002, les collections de **monographies** correspondant à la filière lettres modernes se montaient à 2628 volumes, dont nous avons simplifié la répartition comme suit :

Indices	Intitulé	Nombre d'exemplaires
P	Linguistique / généralités	361
PC	Linguistique française	302
PN 41 PN 45	Littérature / généralités	46
PN 81	Littérature / généralités Critique	80
PN 203	Littérature / généralités Stylistique	97
PN 595 – 6400	Littérature / généralités Histoire et critique	392
PQ 41 – 51	Littérature française Généralités	93
PQ 100 – 1247	Littérature française Histoire et critique, œuvres et critiques	326
PQ 1410	Littérature française Oeuvres et critiques, Moyen-Age	121
PQ 1600 – 1693	Littérature française Oeuvres et critiques, 16 ^e siècle	30
PQ 1710 – 1904	Littérature française Oeuvres et critiques, 17 ^e siècle	48
PQ 1947 – 2099	Littérature française Oeuvres et critiques, 18 ^e siècle	59
PQ 2150 – 2538	Littérature française Oeuvres et critiques, 19 ^e siècle	450
PQ 2600 – 2638	Littérature française Oeuvres et critiques, 20 ^e siècle	223
Total littérature		2628

Quant aux **périodiques**, le secteur dispose de onze titres :

Cahiers de grammaire (1998 -...); *Critique* (1990 -...); *Français dans le monde* (1994 -...); *Langages* (1999 -...); *Langue française* (1999 -...); *Littérature* (1999 -...); *Magazine littéraire* (1998 -...); *Poétique* (2000-...); *La quinzaine littéraire* (1998 -...); *Revue d'histoire littéraire de la France* (1999 -...); *Romantisme* (1998 -...).

Pour ce qui est des **ressources électroniques** pouvant intéresser la filière lettres modernes, la section propose les bases de données *Electre*, *Francis*, *Esop*, *Généralis*, *Myriade*, *Academic Research Library* et dans une moindre mesure *Science Direct*; l'*Encyclopaedia Universalis*; les périodiques *Le Monde* et la *Revue du XVII^e siècle*.

Plusieurs remarques viennent à l'esprit en observant ces données. Pour ce qui est des monographies, le nombre de documents par étudiant est de 21,9; la moyenne nationale en 1998 était de 18. Mais ce repère est faussé par la petite taille de l'université: des ouvrages de base et des auteurs majeurs sont nécessaires pour

tout fonds universitaire de lettres modernes, quel que soit le nombre d'étudiants. Il est donc normal que le ratio du S.C.D. soit supérieur à cette moyenne.

Vient ensuite le nombre de titres par cote. Bertrand Calenge (*Conduire une politique documentaire*, p. 71) préconise, pour un fonds de 1000 à 6000 titres, une cote pour 40 titres en moyenne (les extrêmes oscillant entre un et 80 titres). Or en comparant les nombres d'exemplaires par groupe de cotes avec la liste des cotes validées (cf. annexe 1), on s'aperçoit que cette moyenne est loin d'être respectée (la quasi-totalité des titres étant acquis en un exemplaire, les chiffres donnés sont fiables). Ainsi, pour le groupe PQ 1600 – 1693, on obtient une moyenne de 6 documents par cote ; pour le groupe PQ 1710 – 1904, 6,85 documents par cote ! Pour la seule cote PQ 2600, on compte 156 documents. Et plus d'une cote ne comporte qu'un ou deux titres. Certes, le fonds est récent, et des acquéreurs ont pu créer une cote avec l'intention de l'enrichir par la suite. Mais cela n'a pas toujours été fait, le turn-over mentionné précédemment expliquant en grande partie la situation. On entrevoit l'intérêt d'une réflexion de fond sur le développement des collections : même avec des ajustements ultérieurs, on peut maîtriser la création des cotes et le plan rédigé rappelle ou apprend aux acquéreurs qu'il ont telles cotes à enrichir. Ceci est particulièrement vrai pour les œuvres et critiques. La LCC permet en effet d'organiser des corpus d'auteurs, en donnant, selon l'importance attribuée par la Bibliothèque du Congrès aux auteurs, un indice pour un auteur et ses critiques, ou un indice pour un auteur suivi d'un indice pour les critiques (quand ce n'est pas un indice pour chaque œuvre, mais nous n'irons pas jusqu'à cette finesse).

Enfin, on remarque un déséquilibre dans les périodes : pour le XIXe siècle ont été acquis quinze fois plus d'ouvrages que pour le XVIe siècle, période la plus pauvre. Le XXe siècle est lui aussi bien représenté. Cet état s'explique par l'histoire de la filière : c'est en enseignant dix-neuviémiste qui en est responsable depuis sa création, ses prescriptions documentaires ont donc « naturellement » plus porté sur sa période de prédilection. On peut ajouter, bien que les chiffres ne le montrent pas, que l'état matériel général des collections est bon.

En ce qui concerne les périodiques, nous pouvons constater qu'ils sont peu nombreux (0,09 titres par étudiant), et surtout que les abonnements sont très

récents. Quant aux ressources électroniques, elles ne sont pas très nombreuses, mais l'offre en lettres est assez réduite.

Hormis ces données, nous avons pu calculer ou obtenir par le système informatique d'autres éléments statistiques qui apportent des informations sur l'accroissement des collections et leurs usages.

2.2. Autres données statistiques

Nous avons combiné divers chiffres pour obtenir quelques taux simples, mais intéressants pour évaluer la collection et l'usage qui en est fait.

2.2.1 Données concernant les collections

Les données informatiques concernant les cotes de la littérature précédemment évoquées sont divisées par le système en deux catégories que nous avons regroupées ensuite en « filière lettres modernes ». Nous donnons à titre de comparaison les éléments concernant le reste du secteur lettres et arts. L'année prise en compte est l'année universitaire, qui commence le premier octobre et s'achève le 30 septembre de l'année civile suivante.

Nous rappelons les formules des ratios calculés :

- taux d'accroissement = $(\text{nombre de documents de l'année } n+1 - \text{nombre de documents de l'année } n) / \text{nombre de documents de l'année } n \times 100$;
- taux de renouvellement = $(\text{documents acquis} - \text{documents perdus}) / \text{documents possédés} \times 100$;
- la part que représentent les acquisitions dans un fonds à un moment donné se calcule selon la formule : $\text{acquisitions} / (\text{acquisitions} + \text{nombre de documents}) \times 100$.

Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Thème	Taux d'accroissement 1999-2000	Taux d'accroissement 2000-2001	Taux de renouvellement 2000-2001	Part des acquisitions dans le fonds au 30/9/2000	Part des acquisitions dans le fonds au 30/9/2001
Français/ littérature et linguistique	81,95 %	25,20 %	16,06 %	45,04 %	18,09 %
Littérature et linguistique/ généralités	20,49 %	13,48 %	11,88 %	17,01 %	14,04 %
Total filière lettres modernes	47,94 %	19,91 %	14,27 %	32,40 %	16,60 %
Anglais/ littérature et linguistique	11,39 %	17,26 %	14,72 %	10,22 %	15,87 %
Arts et architecture	17,46 %	19,59 %	16,38 %	14,86 %	15,82 %
Autres langues et littératures	29,13 %	8,91 %	8,18 %	22,56 %	9,08 %

Les forts taux d'accroissement (ainsi que le taux de renouvellement) montrent bien que nous sommes en présence d'un fonds en cours de constitution, et prioritaire par rapport à celui des arts et architecture par exemple. Cependant, nous pouvons constater une forte baisse au cours de l'année 2000-2001, confirmée par la diminution de près de 50 % de la part des acquisitions dans le fonds au cours de la même période. Ceci pourrait paraître normal, le fonds se constituant peu à peu, si les crédits attribués par le contrat quadriennal n'étaient restés stables d'une année à l'autre. Mais la subvention du C.N.L. n'a pu être dépensée en 2001 pour des raisons de calendrier et de contraintes administratives. La baisse sera donc compensée en partie en 2002 pour cette partie des dépenses. La comparaison avec la filière anglais montre en outre que l'effort a été maintenu pour ce domaine, et non pour les lettres modernes : il va falloir rééquilibrer la situation.

Quant au taux de renouvellement, Bertrand Calenge (*Les politiques d'acquisition*) l'estime nettement insuffisant lorsqu'il est inférieur à 7,5 % pour les collections en libre accès. Il faudrait donc juste surveiller le renouvellement du fonds des langues autres que l'anglais. Il propose également un accroissement annuel de deux volumes par usager lorsque les fonds sont constitués, dix lorsqu'ils se créent. Ce dernier chiffre n'est pas atteint pour 2001.

2.2.2 Données concernant l'usage des documents

Le deuxième type de données concerne l'usage des documents, et donc les prêts, qui, contrairement à la consultation sur place, sont comptabilisés. Nous disposons de plusieurs ratios pour les prêts. Pour mémoire, le taux de rotation se calcule selon la formule : nombre de prêts pendant un an / nombre de volumes disponibles. Pour l'année 1999-2000, on obtient les taux suivants à partir des prêts de l'année universitaire (nous avons indiqué ceux d'autres disciplines à titre de comparaison) :

Thèmes	Taux de rotation	Pourcentage de titres empruntés	Pourcentage d'exemplaires empruntés
Français / littérature et linguistique	0,58	30,49 %	30,20 %
Littérature et linguistique / généralités	0,90	43,14 %	38,93 %
Total filière lettres modernes	0,73	36,45 %	34,14 %
Anglais / littérature et linguistique	1,06	39,72 %	41,37 %
Arts et architecture	0,80	41,61 %	42,12 %
Autres langues et littératures	0,69	35,47 %	34,18 %
Droit	1,75	46,39 %	50,14 %
Histoire	1,54	49,70 %	50,50 %

Le taux de rotation pour les lettres modernes est plus bas que dans la plupart des autres disciplines. Le pourcentage de titres ou d'exemplaires empruntés est lui aussi plus faible. Les étudiants empruntent-ils moins dans cette filière ? ou ailleurs (à la bibliothèque municipale ou par le prêt entre bibliothèques) ? Peut-être s'agit-il tout simplement du décalage habituellement observé entre la constitution d'un fonds et son utilisation. Il faudra repenser à ces chiffres au moment de la définition des objectifs du plan de développement des collections.

L'analyse quantitative est certes nécessaire pour évaluer le fonds existant, mais pas suffisante. Il importe également d'analyser la qualité du fonds.

3. Analyse qualitative du fonds

Plusieurs méthodes existent pour analyser les collections de bibliothèques. Nous avons choisi celle du Conspectus, qui apparaît la plus adaptée à des collections de bibliothèque universitaire.

3.1. La méthode Conspectus

Conspectus signifie « vue d'ensemble ». C'est une méthode développée aux Etats-Unis par des bibliothécaires du RLG (Research Libraries Group), qui a ensuite été adaptée par d'autres groupes comme le PNW (Pacific Northwest Conspectus Database) ou le WLN (Western Library Network). Les différentes adaptations ne touchent pas à la logique de la méthode : il s'agit de représenter de manière synthétique l'état des collections d'une bibliothèque. Elle repose sur la segmentation de la collection, segmentation qui s'appuie sur une classification (la LCC à l'origine). Elle est intéressante par le pragmatisme de la démarche (on avance segment par segment si on le souhaite), son adaptabilité aux différents types de bibliothèques et la rigueur dans la définition de ses codes. En effet, la profondeur et les forces d'organisation des segments sont analysées à l'aide d'indicateurs (valeurs alphabétiques ou numériques de description). Les deux principaux indicateurs sont ceux de la profondeur (c'est-à-dire du niveau du contenu intellectuel) et de la couverture linguistique des collections. Des différences de nomenclature existent entre les divers groupes qui ont développé la méthode.

Pour les **niveaux des collections**, nous avons travaillé avec la définition élaborée par l'ALA (American Library Association) dans son *Guide for Written Collection Policy Statement*, parce qu'elle nous semblait la plus appropriée. Ces niveaux se définissent comme suit :

0	Hors-sujet	La bibliothèque n'acquiert pas dans ce domaine
1	Niveau minimal d'information	Peu de sélections, la collection comprend quelques ouvrages de base ou travaux centraux.
2	Niveau d'information élémentaire	Collection sélective de documents généraux, qui introduit et définit le sujet / domaine, et oriente vers d'autres sources. On y trouve : des dictionnaires, encyclopédies, bibliographies, manuels, études historiques, ouvrages de base, quelques périodiques.

3 A	Niveau de soutien à l'enseignement du 1 ^{er} cycle	La collection fournit les ressources adéquates pour l'apprentissage et la mise à jour des connaissances sur les sujets principaux ou fondamentaux d'une discipline ou d'un champ d'études. Elle inclut : bibliographies et ouvrages de référence fondamentaux, ouvrages classiques du domaine, les périodiques-clés sur les sujets principaux, une sélection de bases de données, de périodiques et travaux fondamentaux sur les sujets secondaires. Elle soutient les cours de premier cycle et les besoins de formation continue et de recherche personnelle des usagers.
3 B	Niveau de soutien à l'enseignement du 2 ^e cycle	La collection fournit les ressources adéquates pour l'apprentissage et la mise à jour des connaissances sur les sujets principaux et secondaires d'une discipline ou d'un champ d'études. Elle comprend : bibliographies et ouvrages de référence fondamentaux, une sélection d'ouvrages et périodiques sur les sujets principaux et secondaires du domaine, une documentation rétrospective importante, une collection substantielle de travaux de personnalités secondaires, des travaux discutant en profondeur de recherche, techniques et évaluation de la recherche, des bases de données adéquates. Elle soutient les cours de second cycle et des besoins de recherche personnelle plus avancés.
4	Niveau de recherche	La collection inclut les principales ressources publiées requises pour la recherche de troisième cycle, postdoctorale ou toute recherche spécialisée. Elle comprend : des rapports de recherche, les résultats d'expériences scientifiques, l'information sur les nouvelles découvertes, toute information utile aux chercheurs. Ceci implique : une collection étendue de périodiques et de monographies spécialisées, les principaux répertoires d'analyse et d'indexation...
5	Niveau d'exhaustivité	La bibliothèque tente d'acquérir tous les travaux significatifs publiés ou manuscrits, dans toutes les langues appropriées, d'un domaine défini et limité. La documentation ancienne est conservée pour la recherche historique.

Les subdivisions A et B sont des extensions des codes basiques. Nous n'avons utilisé que celles jugées utiles. Pour définir le niveau d'un document, il faut, livre en main, déterminer s'il traite d'un sujet pointu ou général, d'un sujet d'une manière approfondie ou globale, pédagogique ou scientifique... La connaissance des éditeurs et des collections est très utile : on sait par exemple qu'un ouvrage de la collection « U » d'Armand Colin est destiné aux étudiants, de premier cycle le plus souvent, et donc qu'il sera *a priori* de niveau 3A. *A priori*, car il faut vérifier tout de même *de visu*.

Pour les **indicateurs de langues**, il existe trois nomenclatures, développées par le RLG, le WLN et l'association canadienne de bibliothèques. Nous utilisons les codes du WLN :

P	Primary language of country	La langue nationale domine, pas ou peu de documents dans d'autres langues
S	Selected other language	La collection comprend une sélection de documents en langues étrangères en plus de la langue nationale
W	Wide selection	La collection comprend un grand choix de documents en toutes langues
X		La collection est surtout constituée de documents dans une autre langue que la langue nationale

Ces deux indicateurs informent donc sur le niveau de lecture d'un segment de collection, c'est-à-dire sa complexité, et sur la couverture linguistique de ce segment. La méthode permet également de décrire d'autres caractéristiques selon les besoins : la couverture géographique, l'âge des collections, la politique de conservation... Elle traite avant tout du contenu : elle est donc applicable à tout support. Sa révision en 1997 a d'ailleurs introduit la notion d'*accès* à l'information en plus de celle d'*acquisition* qui prévalait alors. Cependant, comme nous l'avons précisé, nous ne nous intéressons pour l'instant qu'aux monographies.

3.2. Résultats de l'évaluation

Nous avons procédé à l'évaluation du fonds en le segmentant par sujet, selon la LCC, et en travaillant sur les titres et non les exemplaires (uniques la plupart du temps sauf pour quelques ouvrages de références et manuels). Cependant, nous avons exclu les cotes particulières aux *œuvres* d'auteurs, ainsi que les œuvres « brutes » d'auteurs, dont on peut difficilement évaluer le niveau de lecture, tant il est subjectif et propre à chaque lecteur. C'est la présence ou l'absence d'auteurs majeurs ou mineurs qui détermine le niveau de la collection : nous avons donc préféré établir des listes d'auteurs que nous évoquerons plus loin. En revanche, nous avons intégré les éditions commentées ou annotées pour lesquelles la critique est très importante, voire constitue l'essentiel de l'ouvrage. Outre le niveau de lecture, nous avons relevé l'âge moyen du segment (à partir de la date du dépôt légal, ou du copyright ou de l'achèvement d'imprimerie), ainsi que le type d'ouvrage selon la nomenclature suivante :

D = dictionnaires, encyclopédies, bibliographies, ouvrages de références, anthologies... ;

M = manuels (c'est-à-dire ouvrages destinés à l'enseignement qui correspondent à des niveaux et programmes particuliers et dont le contenu est pédagogique) ;

E = études, critiques, mélanges, annales...

Nous n'avons pas précisé la couverture linguistique car un même indicateur caractérise toutes les cotes : « P ». A quelques exceptions près, tous les ouvrages sont en effet écrits en français. Nous avons procédé à cette évaluation en avril 2002, dans les rayonnages, livres en main. Peu d'ouvrages étaient alors empruntés (effet des vacances de printemps ?), si bien que nous avons pu travailler sur 85 % du fonds.

Indice	Intitulé	Age moyen (ans)	Répartition par type (%)			Répartition par niveau (%)				
			D	M	E	1	2	3A	3B	4
P 29	Linguistique Encyclopédies / dictionnaires	11	93	7			92	8		
P 90	Communication	6	5	22	73	15	67	18		
P 99	Sémiotique	14	4	29	67		38	50	12	
P 121	Linguistique / généralités	12	3	47	50	2	51	38	9	
P 129	Linguistique appliquée	10		36	64		36	55	9	
P 151	Grammaire	22		20	80		20	80		
P 217	Phonologie	12	20	80			100			
P 305	Vocabulaire / terminologie	11		100			100			
P 306	Traduction	5		21	79		26	37	37	
P 326	Lexicologie	9	10	50	40		40	20	40	
P 375	Dialectologie	3			100				100	
PC 2073	Linguistique française généralités	6	9	34	57		37	6	54	3
PC 2075 – 2079	Histoire de la langue	10	21	64	15		67	18	15	
PC 2112	Grammaire	9	11	59	30		62	19	19	
PC 2128	Manuels d'apprentissage du français pour étrangers	13		100			100			
PC 2131	Phonologie	6		60	40		60	20	20	
PC 2143	Orthographe	8	50	17	33		83	17		
PC 2571 – 2625	Etymologie / lexicologie	19	93	7			93	7		
PC 2700	Dialectes / langues régionales	8	100				100			
PN 41	Littérature Dictionnaires / encyclopédies	19	100				100			
PN 45	Généralités	5	10	30	60		30	40	30	
PN 81	Critique	16	2	30	68		30	44	26	
PN 203	Stylistique / rhétorique	14	12	51	37		57	32	11	
PN 595	Histoire et critique/ généralités	16	5	36	59		50	32	18	
PN 597	Histoire et critique / mouvements littéraires	17	5	53	42		63	32	5	
PN 670	Histoire et critique / Moyen-Age	14	4	13	83		22	26	48	4
PN 720	Histoire et critique / Renaissance	12			100			67	33	
PN 740	Histoire et critique / 17 ^e siècle	23			100			100		
PN 750	Histoire et critique / 18 ^e et 19 ^e siècles	7	6	28	66		44	50	6	
PN 808	Histoire et critique / 20 ^e siècle	13			100		80	20		

Indice	Intitulé	Age moyen (ans)	Répartition par type (%)			Répartition par niveau (%)				
			D	M	E	1	2	3A	3B	4
PN 867	Histoire et critique / littérature comparée	9		71	29		43	50	7	
PN 1031	Histoire et critique / poésie	6	5	75	20		85	15		
PN 1994	Histoire et critique / cinéma	10	11	19	70		68	32		
PN 1200	Histoire et critique / théâtre	12	10	38	52		74	26		
PN 3331 – 3433	Histoire et critique / roman – fiction	12	3	41	56		50	40	10	
PN 6000 – 6400	Histoire et critique / recueils et citations	12	92		8			92	8	
PQ 41	Littérature française Dictionnaires / encyclopédies	8	100				100			
PQ 45	Généralités / théorie	6		42	58		42	58		
PQ 51	Méthodologie	7	2	93	5	2	82	7	9	
PQ 100	Histoire et critique / généralités	13	25	42	33		75	8	17	
PQ 151	Histoire et critique / Moyen-Age	24	5	39	56		47	32	21	
PQ 226	Histoire et critique / période moderne	18		53	47		60	33	7	
PQ 231	Histoire et critique / 16 ^e siècle	49	11	33	56		44	56		
PQ 241	Histoire et critique / 17 ^e siècle	14	6	47	47		50	29	21	
PQ 261	Histoire et critique / 18 ^e siècle	19	5	41	54		45	41	14	
PQ 281	Histoire et critique / 19 ^e siècle	9	3	36	61		48	37	15	
PQ 305	Histoire et critique / 20 ^e siècle	7	7	43	50		79	14	7	
PQ 401	Histoire et critique / poésie	21	14	52	34		62	29	9	
PQ 501	Histoire et critique / théâtre	24		33	67		67	33		
PQ 601	Histoire et critique / roman	18		32	68		42	32	26	
PQ 1101 – 1247	Oeuvres et critiques / anthologies	11	64	18	18		77	14	9	
PQ 1410	Oeuvres et critiques / Moyen-Age	39		3	97		20	43	36	1
PQ 1600 – 1693	Oeuvres et critiques / 16 ^e siècle	11			100		33	67		
PQ 1710 – 1904	Oeuvres et critiques / 17 ^e siècle	13	7		93		20	47	33	
PQ 1947 – 2099	Oeuvres et critiques / 18 ^e siècle	10		5	95		41	32	27	
PQ 2150 – 2538	Oeuvres et critiques / 19 ^e siècle	10		3	97		35	64	29	
PQ 2600 – 2638	Oeuvres et critiques / 20 ^e siècle	6		1	99		35	37	28	

Il n'est pas question ici de déduire de ce tableau si le fonds est approprié ou non. En effet, la pertinence des collections d'une bibliothèque se mesure selon les missions de l'institution et des objectifs préalablement définis. Nous pouvons cependant déjà faire quelques remarques. Globalement, les collections sont récentes (moins de 20 ans), à part quelques cotes : grammaire (22 ans), œuvres et critiques de la littérature française du Moyen Age (39 ans), ou histoire et critique de la littérature française du XVI^e siècle (49 ans). On peut également remarquer une faible proportion de manuels pour toutes les cotes concernant la littérature ; le

niveau de la littérature médiévale est plus élevé que pour les autres périodes, de même que certaines cotes correspondant à la linguistique.

Avec l'analyse de l'environnement et des collections, nous avons tous les éléments pour réfléchir à la politique documentaire à appliquer à la discipline. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'outil le plus adapté à la situation (une filière d'une section de S.C.D.) est le plan de développement des collections, qu'il faudra élaborer selon la méthodologie suivante.

Elaboration d'un plan de développement des collections : proposition de méthode

Le développement des collections comporte trois aspects fondamentaux : le public (que nous ne connaissons malheureusement pas assez), la discipline (dont les matières sont classées selon la LCC) et la collection existante (que nous venons d'analyser). Malgré le manque d'informations précises concernant le public étudiant, il est possible d'élaborer la politique de développement des collections, ce qui implique des objectifs et des procédures concrètes. Il est logique de commencer par la définition d'objectifs pour confronter la collection actuelle à celle désirée.

1. Définition et formalisation des objectifs

1.1. Deux types d'acquisitions

La collection est jeune. Si cela constitue un avantage indéniable pour les sciences, l'informatique..., il en est autrement en littérature, car cette discipline a une histoire qui est étudiée, des courants et théories plus ou moins anciens, et la durée des informations y est plus longue. Il faudra donc acquérir un fonds rétrospectif, ce que nous appellerons « acquisitions rétrospectives ». Ces acquisitions ont commencé pour les périodiques, mais le responsable rencontre des difficultés : beaucoup de revues ne disposent plus d'exemplaires de leurs anciens numéros. Ainsi, le S.C.D. est abonné à la revue *Romantisme* depuis 1998, et ne peut acquérir les numéros plus anciens (la revue paraît depuis 1991) : l'antiquariat est épuisé. Pour les monographies, font partie des acquisitions rétrospectives les œuvres absentes des auteurs retenus dans les objectifs (majeurs ou mineurs), et les documents manquants dont le contenu est toujours valable ou nécessaire à l'étude de l'histoire de la littérature. Cette part d'acquisitions, nécessaire lorsque l'on crée

un fonds, ne concerne cependant pas toutes les cotes de la même manière. Il faudra donc différencier pour chacune la part des acquisitions rétrospectives des courantes. Si un domaine de prédilection, un axe fort se dégage, la proportion des acquisitions rétrospectives sera plus importante que pour les autres sujets, sachant qu'il n'est pas question actuellement de constituer un pôle d'excellence. Les acquisitions courantes, elles, suivent la production éditoriale. La périodicité des achats est généralement plus fréquente que pour les rétrospectives.

Toutefois, le type d'acquisitions ne change rien aux grands principes qui définissent les objectifs de la politique d'acquisition et que précise le plan de développement des collections.

1.2. Les grands principes

Le plan de développement des collections se réalise selon des principes directeurs à partir desquels s'opèrent la sélection et l'acquisition des monographies (puisque nous nous limitons à ce type de document, mais ils valent pour tout type et tout support). Ces principes seront définis dans l'ordre suivant.

- La première question à régler sera la *proportion des différents sujets et périodes* en termes de volumes. Quelles parts respectives attribuer à la linguistique générale, linguistique française, littérature générale et littérature française ? Et à l'intérieur de ces sujets, comment se répartiront les périodes le cas échéant ? Nous avons vu que la littérature française du 19^e siècle est sur-représentée, à l'inverse de celle du 16^e siècle. *A priori*, un tel déséquilibre ne devra pas être maintenu, mais si l'étude du 19^e siècle constitue effectivement le fer de lance de l'enseignement au Havre, cela suppose un plus grand nombre de titres pour cette période. L'objectif n'est pas d'arriver à l'égalité quantitative de toutes les cotes, mais d'éviter que certaines tombent dans l'oubli. Cette répartition devra être établie pour les acquisitions courantes et rétrospectives, même s'il apparaît dès maintenant que ces dernières concerneront essentiellement la littérature française (en accord avec les critères d'attribution des subventions du C.N.L.). Les matières éventuellement exclues des acquisitions seront précisées, avec la justification de leur exclusion. C'est avec l'aide des enseignants et

des programmes des cours que seront déterminées ces différentes proportions.

- Vient ensuite le *niveau du contenu* des collections. Il s'agit de répondre aux besoins des différents publics : enseignants, mais surtout étudiants de premier et second cycles, afin de s'approcher le plus possible de l'adéquation entre l'offre documentaire et la demande. Les niveaux seront déterminés par l'identification des besoins de l'enseignement, selon les diplômes préparés, mais pas seulement. Ainsi, le CAPES et l'agrégation lettres modernes ne sont pas préparés à l'université, mais comme les étudiants peuvent atteindre la maîtrise, il paraît souhaitable de leur offrir la documentation nécessaire à la préparation de ces concours. Dans le domaine littéraire, le niveau de la collection se réfère aussi à la présence ou l'absence d'auteurs majeurs et/ou mineurs. Il faudra donc établir des listes d'auteurs à retenir, et la part entre leurs œuvres les plus connues et les moins célèbres. Pour définir ces niveaux, il faut bien sûr connaître les programmes. Nous avons obtenu ceux de l'an passé, il restera à entrer en possession de ceux de l'année à venir et si possible des années précédentes. Une comparaison sur quatre ans permettra peut-être de dégager des points forts à développer plus spécialement. Il est cependant certain que le niveau d'exhaustivité ne sera un objectif pour aucun segment de collection. Il serait bon d'établir des relations, voire un partenariat avec les enseignants, afin de connaître leurs projets pour les maîtrises notamment. La « vigilance prospective » s'impose, à savoir humer l'air du temps, essayer d'avoir connaissance d'éventuelles modifications de programmes ou de diplômes assez tôt pour pouvoir réagir...
- Après le niveau des différentes cotes, nous nous préoccupons du *genre* des documents : encyclopédies, manuels, bibliographies, éditions simples ou commentées d'œuvres, mélanges, colloques, thèses... Le choix est en partie lié aux niveaux désirés des collections : des actes de colloques sont rarement destinés aux étudiants de premier cycle. Est-il nécessaire de définir une politique en ce domaine ? Si oui, doit-elle se

limiter à des généralités (par exemple, décision d'acquérir systématiquement les manuels pour telle cote), ou faudra-t-il prévoir des répartitions exactes, à comparer à celles calculées lors de l'évaluation du fonds ?

- Il conviendra ensuite de s'interroger sur la *forme* des documents, et des œuvres d'auteurs principalement. Les œuvres complètes seront-elles privilégiées, ou les œuvres séparées ? Lorsqu'un fonds est en cours de constitution, l'acquisition rétrospective d'œuvres complètes est souvent prioritaire. Mais si une œuvre particulière est étudiée, ne devrait-on pas également l'acquérir en œuvre séparée ? Et si oui, avec ou sans critiques ? Dans une édition reliée ou brochée ? en poche ou format « classique » ? Un travail de réflexion sur le désherbage des collections de l'E.N.S. (Ecole normale supérieure) de Lyon a montré que l'édition de poche n'est plus systématiquement synonyme de « sous-produit » : des éditions critiques de valeur n'existent parfois que dans ce format. Des règles seront à définir.
- Ces quatre premiers points sont à lier avec le *budget* dévolu aux acquisitions. Comme Thierry Giappiconi (*Le conspectus : une approche méthodique en faveur d'un développement maîtrisé et partagé des collections*), nous ne pensons pas, pour notre cas précis, qu'il faille raisonner en nombre de volumes à acquérir, car le coût d'un document varie selon le niveau de son contenu, son genre et sa forme. De plus, l'acquisition, surtout rétrospective, dépend de ce qui est disponible sur le marché : on peut avoir décidé de n'acheter que des ouvrages brochés alors qu'il ne reste que des reliés... Les acquisitions courantes dépendent elles aussi des aléas de la production éditoriale, et il n'est pas toujours réaliste de décider l'achat de x documents sur tel sujet, même si le plan est pluriannuel. Certes, la bibliothèque du musée de l'Homme a fait son plan de développement des collections et la préparation de l'appel d'offres en nombre approximatif de volumes, mais les acquéreurs, qui visent tous un niveau homogène, travaillent par secteur géographique de publication. Comme ils connaissent l'offre

éditoriale de leurs secteurs (directement ou par l'expérience de leurs prédécesseurs), ils ont pu déterminer un coût moyen pour chacun d'entre eux. Ce n'est pas notre cas, c'est pourquoi nous préférons raisonner en termes de proportions.

Bien sûr, celles-ci peuvent avoir une traduction budgétaire et les acquisitions sont limitées par un budget donné. Peut-être sera-t-il possible d'établir un coût moyen par niveau et/ou genre de document. Quoi qu'il en soit, ce cadre devra rester souple. Il conviendra cependant de prévoir des sommes limites par niveau pour un ouvrage : au-delà, soit l'acquisition sera retardée (dans l'attente d'un autre ouvrage de même type mais moins coûteux), soit elle sera abandonnée.

- Vient ensuite le paramètre de la *langue de publication*. Les achats en langue(s) étrangère(s) seront-ils acceptés, souhaités ? Il s'agira de déterminer si le critère de la langue est supérieur à celui du contenu ou non. Un document très intéressant mais en langue étrangère sera donc acquis ou exclu selon son niveau et la règle définie à ce sujet. Quant à la littérature médiévale, les œuvres peuvent être étudiées en ancien français ou dans une traduction moderne. Des contacts avec les enseignants concernés permettront de choisir et de déterminer l'opportunité des éditions bilingues.
- Il faudra ensuite réfléchir à *l'âge des collections*, donc à la date de publication des documents. La constitution d'un fonds nécessite de se pourvoir en études anciennes qui font toujours référence dans le domaine, sans parler de l'histoire de la littérature. Mais dans quelles proportions et dans quelles limites ?
- La *couverture géographique* du fonds semble facile à déterminer, mais ce n'est pas si simple. Des courants littéraires peuvent dépasser le cadre français, voire francophone. En littérature médiévale, il n'est pas rare d'étudier différentes versions européennes d'une œuvre (*Tristan et Iseult* par exemple). Les limites géographiques seront bien sûr liées aux niveaux de langue définis.

- La filière lettres modernes ne se limite pas à la littérature et la linguistique ; des *domaines périphériques* sont également abordés : histoire, philosophie, arts... De plus, la bibliothèque ne doit pas limiter son offre aux programmes d'études *stricto sensu*, mais également favoriser l'ouverture d'esprit des étudiants, leur curiosité intellectuelle. Le plan de développement des collections devra donc au minimum donner la liste des thèmes connexes, voire le niveau d'acquisitions de ces thèmes, à moins qu'ils ne fassent chacun ou ensemble l'objet d'un plan de développement des collections. Pour l'histoire, une collaboration avec le responsable du domaine est à préciser.
- La *politique d'exemplaires* est déjà connue, mais le plan de développement des collections devra la rappeler et la préciser. La multiplication des exemplaires prive les publics d'autres documents, du fait de la limitation des budgets. Il a donc été décidé de n'acheter les documents qu'en un exemplaire, sauf les manuels de base, les dictionnaires les plus usités et certains documents sur justification des enseignants.
- La réflexion portera ensuite sur les *dons* : on peut les laisser venir ou envisager de les solliciter (il faudra alors déterminer de quelle manière) ; on doit surtout éviter de se laisser submerger par des dons inappropriés afin de ne pas rompre la cohérence des collections.
- C'est pour parer ce risque que le traitement des *demandes des lecteurs* (enseignants et étudiants) sera lui aussi précisé, afin de pouvoir justifier les acceptations ou refus.
- Il peut paraître paradoxal d'évoquer le *désherbage* des collections alors que celles-ci sont en cours de constitution. C'est pourtant un corollaire à la conservation, indispensable à toute gestion de collection : un document volé, désherbé provoque la perte d'un équilibre qu'il faut reconstituer. Sans établir un guide de désherbage, qui constitue un document à part entière, le plan de développement des collections devra fournir quelques critères généraux pour le désherbage (état et âge du document par exemple...) et pour le remplacement des

documents perdus ou détériorés (titres disponibles ou non dans le commerce, autres documents du même type existants...). Tout ceci en rappelant que le S.C.D. n'a pas vocation à constituer un fonds patrimonial ni un pôle d'excellence.

- Enfin, il faudra réfléchir à la pertinence d'un *partenariat* avec d'autres centres documentaires ou bibliothèques, au Havre ou dans le département. Le plan n'a pas pour vocation de poser les bases d'une telle collaboration, mais d'ouvrir des pistes de réflexion sur la possibilité et l'opportunité de celle-ci.

Tous ces éléments participent à la définition des objectifs du développement des collections. L'objet du plan est de formaliser ces objectifs.

1.3. La formalisation des objectifs

La rédaction même du plan de développement des collections est une formalisation des objectifs. Mais les objectifs de niveaux et de langue peuvent être formalisés efficacement grâce au Conspectus. Celui-ci n'est pas seulement une méthode d'évaluation, mais aussi de développement des collections. Il permet de comparer l'existant avec les objectifs à atteindre ; chaque segment de la collection étant développé selon un usage visé, l'acquéreur peut visualiser les choix et les priorités de la politique documentaire.

Plusieurs méthodes de formalisation existent. L'une d'elles détaille le niveau de départ, le niveau des acquisitions en cours et le niveau de développement visé. Ce qui donne un tableau de ce type :

Indice	Intitulé	Niveau de départ	Niveau des acquisitions en cours	Niveau de développement visé	Observations

D'autres intègrent les ressources documentaires extérieures (bibliothèque universitaire de Laval au Québec par exemple) :

Indice	Evaluation des besoins	Evaluation des collections actuelles		Niveaux de développement
		A la bibliothèque	A l'extérieur	

Le plus souvent, les plans de développement des collections formalisent leurs objectifs plus simplement :

Indice	Intitulé	Niveau et langue de départ	Niveau et langue visés	Observations

Cependant, il ne faut pas oublier qu'une collection d'un certain niveau suppose que les niveaux inférieurs soient pourvus : un segment de niveau 3A aura une part relativement importante de documents de niveaux 1 et 2, dans des proportions inégales. Selon le type de bibliothèque et le niveau général des publics attendus, on peut exclure le(s) niveau(x) le(s) plus bas. Ce sera probablement le cas pour le fonds de lettres modernes. Nous pensons qu'il faudra d'abord établir les proportions de chacun des niveaux à l'intérieur d'un niveau global. Nous pourrions reprendre et adapter le tableau proposé par Bertrand Calenge (*Conduire une politique documentaire*) :

	1	2	3A	3B	4
2	x %	y %	z %		
3A	%	%	%	%	
3B	%	%	%	%	%
4	%	%	%	%	%

Ce tableau se lit de gauche à droite : un indice / sujet / collection de niveau 2 comporte x % de documents de niveau 1, y % de documents de niveau 2 et z % de documents de niveau 3A. Il faudra fixer les proportions de chaque niveau. Nous sommes d'accord avec Bertrand Calenge qui préconise, pour un niveau *n*, au moins 80 % de documents de niveaux inférieurs ou égal à *n*. Ensuite, il conviendra de formaliser les objectifs définis de manière à ce que l'écart entre l'existant et le futur apparaisse. Nous pensons à un tableau de ce type :

Indice	Niveau actuel					Niveau de langue actuel	Niveau visé	Niveau de langue visé
	1	2	3A	3B	4			
	%	%	%	%	%			
	%	%	%	%	%			

La formalisation des niveaux ne résout pas tout : par exemple, distinguer le niveau 3B du niveau 4 n'est pas toujours évident en lettres, la maîtrise constituant un premier pas dans la recherche. De même, donner des niveaux, formaliser des objectifs dans un plan de développement des collections ne sert à rien si les personnes devant l'utiliser ne sont pas convaincues de son bien-fondé ou n'en comprennent pas *l'esprit*. Le stage à la bibliothèque du musée de l'Homme nous a permis d'observer qu'un acquéreur pouvait tout à fait accepter le plan et être persuadé de l'appliquer, et en fait ne pas opérer la sélection demandée car n'ayant pas réellement compris l'esprit des niveaux. Ce problème ne se posera pas dans l'immédiat puisque nous sommes la seule responsable des acquisitions en lettres modernes, mais il faudra y songer si cette méthodologie s'étend aux autres domaines.

Sinon, la définition et la formalisation des objectifs permettent d'établir un diagnostic, c'est-à-dire l'écart entre l'existant auparavant évalué et ce qui est visé. Ce diagnostic permet de mesurer le travail à accomplir. Le plan de développement des collections doit alors fournir les clés pour cette tâche.

2. Comment atteindre ces objectifs

2.1. Les moyens

Comme nous l'avons indiqué plus haut, une seule personne (bibliothécaire ou bibliothécaire adjoint spécialisé) est responsable de son secteur. Nous aurons donc à notre charge les filières lettres modernes et anglais, les deux domaines les plus importants, ainsi que des domaines connexes : arts, langues et philosophie. Ceci implique que nous ne pourrons pas consacrer tout notre temps à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement des collections. Cependant, la constitution du fonds est l'une des priorités de la section, ce qui nous permettra de consacrer plus de temps pour les lettres modernes. Quant au budget, nous l'avons évoqué plus haut.

Les acquisitions passeront obligatoirement par les deux titulaires du marché public : Dawson pour les documents publiés à l'étranger, SFL pour les français. Le dispositif de commandes permanentes n'existe pas au S.C.D.

2.2. Les outils

Le plan de développement des collections, après avoir énoncé les objectifs de développement des collections, doit donner un panorama des instruments de travail à la disposition de l'acquéreur pour atteindre lesdits objectifs. Ils ne seront pas détaillés par sujet comme dans un protocole de sélection, mais le plan donnera un éventail du type d'outils appropriés et les modalités de leur utilisation. Nous pouvons déjà proposer quelques pistes. Il conviendra ensuite de les creuser afin de déterminer leur pertinence – et donc leur présence dans le plan.

La première source de sélection est la *connaissance de la discipline*. Celle-ci est nécessaire pour assurer la pertinence de la sélection, évaluer la qualité intellectuelle de la production éditoriale et des documents, et elle contribue à rendre crédible le bibliothécaire. Connaître le vocabulaire de base, les grands courants de la discipline permet d'aider à juger de la valeur et du niveau des documents que l'on se propose d'acquérir. Cette connaissance s'acquiert peu à peu, par la lecture d'articles d'encyclopédies, de revues spécialisées ou encore de manuels (type *Que sais-je ?*).

Il faut ensuite une *connaissance du monde éditorial*, des éditeurs et collections les plus appropriés aux domaines et objectifs du développement des collections. Pour les acquisitions rétrospectives, savoir par exemple que Slatkine a une politique de réimpression permet de trouver plus rapidement les œuvres désirées.

Un *partenariat avec les enseignants* faciliterait le processus : ils connaissent le domaine, les auteurs et, dans une moindre mesure, les éditeurs et leur valeur. Ceci permettrait ainsi d'exclure certaines collections, ou d'éclairer sur la pertinence de certains manuels (la collection *Un profil, une œuvre* par exemple a-t-elle sa place dans une bibliothèque universitaire ?). Pour savoir quels auteurs acquérir, nous nous proposons d'élaborer des *listes par période* à partir de manuels de premier cycle et de les soumettre à leur visa. L'exemple d'une telle liste figure dans l'annexe 2. Il faudra en élaborer une pour chaque période. Les modalités d'un tel partenariat seront à définir (informel ou non ?), en faisant attention à ne pas discuter qu'avec quelques enseignants prescripteurs occultant les besoins de leurs collègues.

Viendra ensuite l'élaboration d'une liste d'*outils de sélection* qui serviront au travail quotidien. A la bibliothèque du musée de l'Homme, ce sont les *catalogues d'éditeurs* et surtout les *revues spécialisées* qui servent aux acquéreurs. Le plan de développement des collections donne une liste exhaustive des revues systématiquement dépouillées pour la sélection. Elles sont réparties en trois domaines : ethnologie, préhistoire et anthropologie biologique. Les revues pluridisciplinaires sont même indiquées. Ces deux outils nous seront utiles. Il faudra établir la liste des éditeurs et collections adéquats (sans se limiter aux français) et dépouiller leurs catalogues, voire visiter leur site web. Nous pourrions nous inspirer de la liste établie par Valérie Travier pour Lyon (cf. bibliographie), en faisant attention au niveau (elle a travaillé pour le niveau recherche). Dépouiller les revues auxquelles est abonnée la section permettra de trouver celles qui fournissent des bibliographies et/ou des critiques d'ouvrages, et la nécessité d'en acquérir de nouvelles apparaîtra peut-être.

Les *bibliographies* peuvent être très utiles pour constituer un fonds. Nous pensons notamment à la bibliographie annuelle de la *Revue d'histoire littéraire de la France*. Mais elle ne concerne pas le Moyen-Age ni la littérature comparée. *Electre* peut également être d'un grand secours. Pour les acquisitions courantes, la section dispose déjà de *Livres Hebdo*. On peut également envisager l'utilisation des bibliographies des manuels de base, d'ouvrages de synthèse, et même d'études pour un niveau plus élevé. Il faudra bien sûr se servir des bibliographies des enseignants. Mais la bibliothèque doit proposer plusieurs approches d'un sujet, indispensables à la formation de l'esprit critique des étudiants. Nous ne nous en tiendrons donc certainement pas aux prescriptions des enseignants, le plan de développement des collections précisera dans quelle mesure. Le dépouillement des demandes de prêt entre bibliothèques ou l'analyse des collections d'autres bibliothèques similaires pourront être étudiés.

Les outils de sélection pourront être simplement indiqués, ou détaillés par domaine le cas échéant. Bertrand Calenge propose également comme outil de sélection une grille qui pose différentes questions en rapport avec les objectifs : pertinence du sujet, difficulté du document, autorité et crédibilité de l'auteur et de l'éditeur, apport du document à la bibliothèque, durée de vie et aspect matériel du

document... Nous devons déterminer si l'établissement d'une telle grille est adéquate au regard du temps et des moyens disponibles.

2.3. Le calendrier

Le temps est en effet un facteur important dans ce projet. Deux plannings sont à prévoir : l'élaboration du plan, et sa mise en œuvre, c'est-à-dire le développement des collections.

Pour l'élaboration du plan de développement des collections, nous proposons le calendrier suivant :

	Octobre 2002	Novembre 2002	Décembre 2002	Janvier 2003
Contacts avec les enseignants	←	→		
Définition des objectifs		←	→	
Sélection des outils			←	→
Rédaction du plan			←	→

Ce calendrier suit la méthodologie proposée. Il semble logique de concentrer les contacts avec les enseignants à la rentrée universitaire, au moment où nous aurons le plus de probabilités de les voir dans les parages de la bibliothèque. A partir de ces contacts, nous pourrions commencer à définir les objectifs et sélectionner les outils. Les étapes se superposent souvent, car elles ne sont jamais vraiment indépendantes. Nous privilégions le mois de décembre pour la rédaction, car les commandes étant interrompues pour des règles de comptabilité publique, et comme nous ne sommes pas responsable de l'élaboration du budget, nous disposerons d'un peu de répit. Ce calendrier peut sembler serré, mais la réflexion est déjà bien avancée, et ce projet constitue une priorité.

Pour la mise en œuvre, nous proposons une première « tranche » de deux ans, afin de minimiser les aléas de la production éditoriale et de roder la démarche. Au bout de ces deux ans (fin 2004 donc), nous disposerons de résultats utilisables pour faire le point.

3. L'évaluation

3.1. Nécessité d'évaluer

Définir des objectifs et mettre en place des outils pour les atteindre ne sert pas à grand-chose si on n'évalue pas le processus. Il faut analyser en permanence le fonds dont on s'occupe, contrôler qu'on se dirige bien vers les objectifs fixés. Comparer ces derniers aux résultats permet d'éviter scléroses et dérives, de déceler les lacunes, de rectifier le tir et s'ajuster aux nouvelles situations. En effet, l'évaluation ne doit pas se limiter à un constat, mais permettre d'influer le cours des acquisitions. Dernière étape d'une politique documentaire, elle se réalise en deux temps.

L'évaluation courante permet de connaître en temps réel l'état des collections et des acquisitions, et donc d'infléchir celles-ci, de les recadrer vers les priorités définies le cas échéant. Elle permet d'éviter la formation de déséquilibres. Elle doit être au moins annuelle, une périodicité semestrielle nous semblant appropriée.

Cette évaluation facilite l'établissement du bilan qui intervient au terme fixé par le plan de développement des collections (deux ans dans notre cas). Ce bilan mesure l'écart entre résultats et objectifs, tente d'identifier les raisons d'échec ou de succès. Périodique, il sert de base au réexamen du plan, à la définition de nouveaux objectifs et priorités en rapport avec le contexte, et à la demande de crédits. En effet, les besoins sont évolutifs (nouveaux programmes, voire nouveaux diplômes préparés...), le plan doit l'être aussi. Il devra également décrire les modalités de ces évaluations.

3.2. Les modalités des évaluations

Les acquéreurs de la bibliothèque du musée de l'Homme intègrent *l'évaluation courante* dans leur rapport d'activité annuel : ils donnent le nombre d'acquisitions par domaine et par mission de la bibliothèque (CADIST...), et le budget que cela représente. La conservateur coordonnateur peut ainsi établir un bilan annuel. Lors du stage, nous avons réalisé un récapitulatif des acquisitions sur les six dernières années (cf. annexe 3). Il permet de noter les points forts et les faiblesses de la politique documentaire, et donc de réorienter éventuellement celle-ci.

Nous pensons adapter cette expérience. L'évaluation qualitative doit porter sur la répartition par segment de collection et sur la qualité (niveaux des contenus, langue, couverture géographique...) des acquisitions. Nous utiliserons bien sûr la méthode Conspectus, mais peut-être également le suivi des demandes de PEB, ou les statistiques du bureau d'aide à la recherche, la comparaison des collections avec les bibliographies des manuels (en vérifiant que les œuvres les plus souvent mentionnées dans ces manuels sont présentes dans le fonds)...

Pour l'aspect quantitatif, le taux de renouvellement des collections pourra être utilisé, ainsi que le taux de rotation, mais avec des réserves. En effet, une étude américaine (de Fussler et Simon) a montré que moins de la moitié des ouvrages sont empruntés en bibliothèque universitaire – ce qui n'exclut aucunement que les autres ne soient pas consultés. A cela s'ajoute la loi de Pareto : 20 % des documents correspondent à 80 % des demandes. Ne se fier qu'au taux de rotation serait donc totalement démagogique et en contradiction avec les missions d'ouverture de la bibliothèque. Il faudra également examiner les pistes suivantes : analyse des cotes (sont-elles alimentées régulièrement et si non pourquoi) et du plan de classement, nombre de titres, nombre de documents par étudiant, âge des collections, taux d'accroissement, disponibilité des titres demandés, suivi des réservations d'ouvrages (nouvelle possibilité mise en place cette année) pour évaluer la politique d'exemplaires...

A priori, nous préconisons une évaluation semestrielle, au moins pour l'aspect qualitatif : un premier point pourrait être fait en juillet, et le bilan annuel en décembre. Pour les niveaux des documents, il faudrait à notre avis les noter au fur et à mesure des commandes ou des réceptions, car nous ne pourrions pas reprendre les documents un à un en fin d'année comme le font les conservateurs de la bibliothèque du musée de l'Homme. Nous ne pensons pas non plus pouvoir recommencer tous les ans un récolement livre par livre dans les rayons, comme nous l'avons fait en avril. Reste alors à déterminer quel type de tableau utiliser (celui proposé par Bertrand Calenge nous paraissant trop complexe, cf. annexe 4). Il devra cependant indiquer, pour chaque cote, les proportions des différents niveaux au moment de l'évaluation.

Cette évaluation courante permettra de ne pas trop s'égarer, et facilitera le bilan au terme du plan de développement des collections. En effet, pour l'évaluation quantitative finale, les mêmes méthodes pourront être utilisées. Pour l'évaluation qualitative, plusieurs possibilités existent : le recours à une expertise intellectuelle des collections, par le biais de bibliothécaires spécialistes du domaine ou des enseignants de l'université. Cette expertise porterait alors sur les quelques segments de collection de leur ressort. Une enquête de satisfaction pourrait également être fort utile, mais sa mise en place dépendrait essentiellement du temps et du personnel disponibles, ou des crédits s'il était décidé de faire appel à un consultant extérieur. Nous pourrions aussi, plus simplement, comparer les collections avec celles d'une bibliothèque similaire, française ou étrangère (ce qui ne sera pas facile à dénicher, vue la particularité de l'université du Havre). Il faudra choisir la (les) méthode(s) la (les) plus appropriée(s).

Conclusion

Formaliser la politique documentaire d'une bibliothèque commence par la connaissance de l'existant (cadre institutionnel, publics, fonds en place), puis passe par la définition des objectifs documentaires et des moyens de les atteindre. Elle se termine par l'évaluation du processus.

L'élaboration suivant la méthodologie proposée et la mise en œuvre du plan de développement des collections des lettres modernes seront l'occasion de mettre au point une démarche. Les évaluations successives permettront de tirer des leçons de l'expérience. Le diagnostic montrera les écueils à éviter, mais aussi les aspects à poursuivre et développer. Il sera alors plus simple et surtout plus rapide d'adapter la méthode aux autres disciplines. En effet, le projet de déménagement constitue une belle occasion de réfléchir à la politique documentaire de l'ensemble du S.C.D. Celle-ci serait grandement facilitée si chaque secteur, puis chaque section formalisaient la politique de développement des collections. Cette démarche pourrait s'appuyer sur l'expérience de notre projet pour être plus efficiente.

Bibliographie

Il s'agit en fait d'une sélection bibliographique, qui recouvre les documents les plus intéressants pour notre sujet parmi tous ceux que nous avons consultés. Les documents sont classés par ordre décroissant d'intérêt, par type puis par support (papier puis électronique).

Etudes traitant du sujet

Monographies :

CALENGE Bertrand. *Les politiques d'acquisition.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

CALENGE Bertrand. *Conduire une politique documentaire.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999, 386 p.

AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. *Guide for written collection policy statements.* Chicago and London : Bonita Bryant editor, 1989. (Collection Management and Development Guides, 3).

GIAPPICONI Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2001, 223 p.

TRAVIER Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche.* Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2001, 184 p.

GIAPPICONI Thierry, CARBONE Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, 264 p.

CALENGE Bertrand, DELORME Silvie, SALAUN Jean-Michel, SAVARD Réjean. *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur.* Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1995, 455 p.

CASSAGNE Jean-Pierre, GAILLARD Catherine. *Les bibliothèques universitaires.* Paris : PUF, 1996, 128 p. (Que sais-je ?)

Littérature grise :

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE LAVAL. *Programme de développement*

des ressources documentaires : guide pratique d'élaboration de politiques sectorielles de développement des collections. Laval, Québec : 1986.

CONFERENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITES DU QUEBEC. *Vade-mecum, sous-comité des bibliothèques.* Montréal, Québec : 1993-1996.

MICHOUD Nicole. *Evaluation d'un fonds et proposition d'une politique d'acquisition pour le fonds de documents adultes de la médiathèque de Dardilly.* PPP de bibliothécaire. Villeurbanne : ENSSIB, 1996.

VIALARON Laurence. *Vers la formalisation d'une politique d'acquisitions : l'exemple du secteur d'acquisition d'anglo-américain à la section Lettres arts et sciences humaines de la bibliothèque de l'Université de Nice Sophia-Antipolis.* Diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2001.

Articles :

Dossier *Acquisitions et gestion des collections.* Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français, 4^e trimestre 2000, n° 189.

Sont particulièrement intéressants les articles suivants :

MASSAL Marie-Françoise. *La politique d'acquisition à l'université de Cergy-Pontoise.* Pp.21-23.

JACQUES Jean-François. *Le choix de la répartition thématique : les responsabilités d'acquisition.* Pp. 58-59.

GAUTIER – GENTES Jean-Luc. *Définition et mise en œuvre des politiques documentaires.* Pp. 112-122.

LUCEA Yannick. *Les plans d'achat. Bibliothèque municipale de Brest.* BBF, 1999, T. 44, n° 2, pp. 45-48.

HECQUARD Françoise. *Mettre en place une évaluation des collections. Bibliothèque départementale des Yvelines.* BBF, 1999, T. 44, n° 2, pp. 34-44.

TRUC Sylvie. *Politique des collections. L'expérience de la bibliothèque municipale de Grenoble.* BBF, 1999, T. 44, n° 2, pp. 49-56.

MOLLINE Frédérique, LERESCHE Françoise. *Politique documentaire. Service commun de la documentation Lyons 3.* BBF, 1999, T. 44, n° 2, pp. 20-26.

AROT Dominique. *Politiques documentaires et politiques de collections. Raison et passion.* BBF, 1999, T. 44, n° 2, pp. 88-91.

CALENGE Bertrand. *La collection entre offre et demande ?* BBF, 2001, T. 46, n° 2, pp. 40-48.

Actes de la journée d'étude : les acquisitions dans les bibliothèques publiques. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français, 2^e trimestre 1997, n° 175.

Et en particulier :

CHOURROT Olivier. *La place du lecteur dans le processus d'acquisitions.* Pp. 42-44.

LANDRIEU Gérard. *Les critères de choix des bibliothécaires vu par un fournisseur.* Pp. 44-46.

GIAPPICONI Thierry. *Le conspectus : une approche méthodique en faveur d'un développement maîtrisé et partagé des collections [en ligne].* Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2001/rapport%20Conspectus.htm>> (consulté en juin 2002).

GIAPPICONI Thierry. *Avenir du Conspectus Poldoc [en ligne].* Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2000/3giappiconi.htm>> (consulté en juin 2002).

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. *Dossier : acquisitions et bibliothèques de service public [en ligne].* Disponible sur : <<http://www.abf.asso.fr/dossiers/acquisitions/politique/html>> (consulté en juin 2002).

CALENGE Bertrand. *Segmentation par contenus.* In : Outils élémentaires d'une politique documentaire [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/segmentation.htm>> (consulté en juin 2002).

TESNIERE Valérie. *La collection dans tous ses états.* BBF [en ligne]. 1995, n° 3. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bbf/bbf.doc/tesn.doc>> (consulté en juin 2002).

CARBONE Bruno. *De l'esprit des collections.* BBF [en ligne]. 1995, n° 3. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bbf/bbf.doc/carbone.doc>> (consulté en juin 2002).

BECQUET Gaëlle. *Sélection des collections traditionnelles et électroniques : la bibliothèque de l'université de Georgie (Etats-Unis).* BBF [en ligne]. 1995, n° 3. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bbf/bbf.doc/bequet.doc>> (consulté en juin 2002).

DEBACKERE Marie-Claire. *Problèmes rencontrés pour obtenir la littérature grise [en ligne].* Disponible sur : <<http://www.ifla.org/IV/ifla60/60-debm.htm>> (consulté en juillet 2002).

Données documentaires

Est ici donnée une sélection des plans de développement des collections, chartes et autres documents de politique documentaire que nous avons consultés. Le site *Poldoc* (<<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc>>) en fournit bien d'autres.

DUBOIS Jacqueline, JACQUESSON Svetlana. *Développement des collections de la bibliothèque du musée de l'Homme.* Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français, 4^e trimestre 2000, n° 189, pp. 10-20.

UNIVERSITE DU QUEBEC A HULL, SERVICE DE LA BIBLIOTHEQUE. *Politique générale de développement des collections [en ligne].* 17 juillet 2000.

Disponible sur : <<http://www.uqah.quebec.ca/biblio/acces/rens>> (consulté en avril 2002).

ROUSSEAU Francine, UNIVERSITE LAVAL. *Politique de développement des collections : littératures, études cinématographiques* [en ligne]. Mars 1995. Disponible sur <<http://bibl.ulaval.ca/info/cinema.html>> (consulté en avril 2002).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE FRESNES. *Plan de développement des collections de philosophie* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Fresnes_BM3.htm> (consulté en avril 2002).

BIBLIOTHEQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE. *Linguistique : développement des collections* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.unil.ch/BCU/recherches/disciplines/linguistique/developp.htm>> (consulté en avril 2002).

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE NICE. *Plan de développement des collections en libre accès : fonds anglo-américain* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/nice/pdc.htm>> (consulté en juillet 2002).

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE NICE. *Protocole de sélection appliqué : littérature française* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/nice/litterature.htm>> (consulté en juillet 2002).

UNIVERSITY OF TEXAS AT AUSTIN. *UT Library Online. Politiques : Linguistics* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.lib.utexas.edu/admin/cird/politiques/subjects/linguistics.html>> (consulté en juillet 2002).

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE PARIS 8. *Charte pour le développement des collections* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/paris8/Paris8_BU4.htm> (consulté en juin 2002).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE TARBES. *Analyse du fonds histoire de la section adultes* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Tarbes_BM1.htm> (consulté en juin 2002).

UNIVERSITE DE CAEN. *La politique documentaire* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.unicaen.fr/unicaen/contrat/plan-5.html>> (consulté en juillet 2002).

Table des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES COTES VALIDEES POUR LA FILIERE LETTRES MODERNES	I
ANNEXE 2 : PROPOSITION D'ACQUISITIONS D'AUTEURS DU XVIIE SIECLE	V
ANNEXE 3 : BILAN DES ACQUISITIONS A LA BIBLIOTHEQUE DU MUSEE DE L'HOMME.....	VI
ANNEXE 4 : GRILLE DE SUIVI DES ACQUISITIONS	VIII

Annexe 1 : liste des cotes validées pour la filière lettres modernes

LINGUISTIQUE / GENERALITES

- P 29 Encyclopédies / dictionnaires
- P 90 Communication
- P 99 Sémiotique
- P 121 Linguistique
- P 129 Linguistique appliquée
- P 151 Grammaire
- P 217 Phonologie
- P 305 Vocabulaire / terminologie
- P 326 Lexicologie
- P 375 Dialectologie

LINGUISTIQUE FRANCAISE

- PC 2073 Généralités
- PC 2075 à PC 2079 – Histoire de la langue**
 - PC 2075 Généralités
 - PC 2076 Ancien français
 - PC 2077 Moyen français
 - PC 2079 Français moderne
- PC 2112 Grammaire
- PC 2128 Manuels pour étrangers
- PC 2131 Phonologie
- PC 2143 Orthographe
- PC 2479 Français appliqué
- PC 2571 à PC 2625 – Etymologie / lexicologie**
 - PC 2571 Généralités
 - PC 2580 Dictionnaires étymologiques et historiques
 - PC 2591 Dictionnaires des synonymes
 - PC 2625 Dictionnaires de la langue française
- PC 2700 Dialectes / langues régionales

LITTÉRATURE – GENERALITES

- PN 41 Dictionnaires / encyclopédies
- PN 45 Généralités
- PN 81 Critique
- PN 203 Stylistique / rhétorique

PN 595 à PN 6400 – Histoire et critique

- PN 595 Généralités
- PN 597 Mouvements littéraires

Par périodes :

- PN 670 Littérature médiévale
- PN 720 Littérature de la Renaissance et du 16^e siècle
- PN 740 Littérature du 17^e siècle
- PN 750 Littérature des 18^e et 19^e siècles
- PN 808 Littérature du 20^e siècle

Par formes :

- PN 867 Littérature comparée
- PN 1031 Poésie
- PN 1994 à PN 2100 – Arts dramatiques**
 - PN 1994 Cinéma
 - PN 2100 Théâtre
- PN 3331 à PN 3433 – Roman / fiction**
 - PN 3331 Généralités
 - PN 3427 Etudes par domaines
 - PN 3433 Science-fiction / littérature fantastique
- PN 6000 Recueils de textes et d'œuvres
- PN 6080 Citations
- PN 6400 Proverbes

LITTÉRATURE FRANÇAISE

- PQ 41 Encyclopédies / dictionnaires
- PQ 45 Généralités / théorie
- PQ 51 Méthodologie

PQ 100 à PQ 601 – Histoire

- PQ 100 Généralités

Par périodes :

- PQ 151 Littérature médiévale
- PQ 226 à PQ 305 – Littérature moderne et contemporaine**
 - PQ 226 Généralités
 - PQ 231 Renaissance – 16^e siècle
 - PQ 241 17^e siècle
 - PQ 261 18^e siècle
 - PQ 281 19^e siècle
 - PQ 305 20^e siècle

Par formes :

- PQ 401 Poésie
- PQ 501 Théâtre
- PQ 601 Roman

PQ 1101 à PQ 2638 – Œuvres et critiques

- PQ 1101 à PQ 1247 – Anthologies**

	PQ 1101	Généralités
<i>Par périodes :</i>	PQ 1121	Littérature médiévale et du 16 ^e siècle
	PQ 1126	Littérature des 17 ^e et 18 ^e siècles
	PQ 1136	Littérature des 19 ^e et 20 ^e siècles
<i>Par formes :</i>	PQ 1165	Poésie
	PQ 1215	Théâtre
	PQ 1247	Romans
	<u>PQ 1410</u>	<u>Oeuvres médiévales et critiques</u>
	<u>PQ 1600 à PQ 1693</u>	<u>– Oeuvres du 16^e siècle et critiques</u>
	PQ 1600	Oeuvres et critiques
	PQ 1641	Montaigne / œuvres
	PQ 1643	Montaigne / critiques
	PQ 1683	Rabelais / œuvres
	PQ 1693	Rabelais / critiques
	<u>PQ 1710 à PQ 1904</u>	<u>– Oeuvres du 17^e siècle et critiques</u>
	PQ 1710	Oeuvres et critiques
	PQ 1742	Corneille / œuvres
	PQ 1772	Corneille / critiques
	PQ 1821	Molière / œuvres
	PQ 1852	Molière / critiques
	PQ 1887	Racine / œuvres
	PQ 1904	Racine / critiques
	<u>PQ 1947 à PQ 2099</u>	<u>– Oeuvres du 18^e siècle et critiques</u>
	PQ 1947	Oeuvres et critiques
	PQ 1971	Crébillon fils / œuvres et critiques
	PQ 1979	Diderot / œuvres
	PQ 1980	Diderot / critiques
	PQ 2011	Montesquieu / œuvres
	PQ 2012	Montesquieu / critiques
	PQ 2032	Rousseau / œuvres
	PQ 2043	Rousseau / critiques
	PQ 2063	Sade / œuvres et critiques
	PQ 2072	Voltaire / œuvres
	PQ 2099	Voltaire / critiques
	<u>PQ 2150 à PQ 2538</u>	<u>– Oeuvres du 19^e siècle et critiques</u>
	PQ 2150	Oeuvres et critiques
	PQ 2159	Balzac / œuvres
	PQ 2178	Balzac / critiques
	PQ 2187	Banville / œuvres
	PQ 2188	Banville / critiques
	PQ 2191	Baudelaire / œuvres et critiques
	PQ 2246	Flaubert / œuvres
	PQ 2247	Flaubert / critiques
	PQ 2281	Hugo / œuvres
	PQ 2293	Hugo / critiques
	PQ 2349	Maupassant / œuvres

PQ 2356	Maupassant / critiques
PQ 2376	Nerval / œuvres et critiques
PQ 2387	Rimbaud / œuvres et critiques
PQ 2435	Stendhal / œuvres
PQ 2436	Stendhal / critiques
PQ 2463	Verlaine / œuvres
PQ 2466	Verlaine / critiques
PQ 2491	Zola / œuvres
PQ 2538	Zola / critiques
<u>PQ 2600 à PQ 2638 – Oeuvres du 20^e siècle et critiques</u>	
PQ 2600	Oeuvres et critiques
PQ 2605	Camus / œuvres
PQ 2606	Camus / critiques
PQ 2621	Gracq / œuvres
PQ 2622	Gracq / critiques
PQ 2631	Proust / œuvres
PQ 2632	Proust / critiques
PQ 2637	Sartre / œuvres
PQ 2638	Sartre / critiques

Annexe 2 : proposition d'acquisitions d'auteurs du XVIe siècle

Les auteurs en gras sont déjà présents dans le fonds, les auteurs suivis d'une astérisque (*) semblent prioritaires à l'acquisition.

Aneau Barthélemy *	Labé Louise*
Aubigné Agrippa d'*	Larivey Pierre de
Baïf Jean-Antoine de	Marconville de
Belleau Rémi*	Marguerite de Navarre*
Belleforest François de*	Mariane du Filomène
Bèze Théodore de	Marot Clément*
Boaistuau Pierre	Marot Jean*
Borderie Bertrand de la	Meschinot Jean
Bouchet Guillaume	Molinet Jean
Bouchet Jean	Montaigne
Brantôme	Parmentier Jean
Ceppède Jean de la	Peletier (du Mans) Jacques
Chassignet Jean-Baptiste	Périers Bonaventure des*
Crenne Hélisenne de*	Pic de la Mirandole Jean*
Cretin Guillaume	Pontus de Tyard*
Desportes Philippe	Rabelais
Dorat jJean	RivauD.E.A.u André de
Du Bellay	Ronsard
Fail Noël du*	Satyre Ménippée
Ficin Marsile	Scève Maurice
Garnier Robert	Taille Jean de la*
Guillet Pernelle du	Taillemont Claude de
Jodelle Etienne	Thévet André
La Boétie Etienne de*	Verville Béroalde de*
La Péruse Jean	Vigne André de la*

Annexe 3 : Bilan des acquisitions à la bibliothèque du musée de l'Homme

Le tableau présente les achats réalisés ces six dernières années. Ils sont regroupés pour la préhistoire et l'anthropologie, et divisés par secteur géographique pour l'ethnologie.

	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Préhistoire et anthropologie	477	677	696	232	?	346
Ethnologie : généralités	329	669	530	506	362	417
Afrique noire	+222	344	401	340	168	-340
Afrique du Nord et Moyen-Orient	63	112	81	62	114	?
Amérique du Nord	170	242	262	160	220	243
Amérique latine	485	1438	1257	1015	443	763
Arctique	7	60	110	17	11	18
Asie	212	518	331	477	200	335
Europe centrale et orientale	223	?	505	568	?	124
Europe occidentale	44	155	87	254	133	188
France	50	55	42	106	99	70
Océanie	67	110	71	79	35	?

* Afrique noire : parfois des incertitudes quand les chiffres donnés sont valables pour toute l'Afrique.

A noter : Les chiffres pour la France sont peu importants car ce n'est pas une priorité ; ceux de l'Océanie et de l'Arctique s'expliquent par la faible production éditoriale pour ces secteurs.

Points forts : préhistoire, ethnologie sud-américaine et généralités.

Point faible : ethnologie de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Annexe 4 : grille de suivi des acquisitions

Cette grille de suivi des acquisitions est proposée par Bertrand Calenge *in Les politiques d'acquisition* (page 387). Nous ne la retiendrons pas telle quelle pour l'évaluation courante de nos acquisitions, même si nous pensons nous en inspirer en la simplifiant beaucoup.

Cotes validées	Etat collections Niveaux					Acquisitions Niveaux					Désherbage Niveaux					Bilan Niveaux					Rappel objectifs Niveaux				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5